

AMUNDI ACTIONS EURO ISR

OPCVM de droit français (SICAV)

RAPPORT ANNUEL - DÉCEMBRE 2024

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration France

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	20
Informations spécifiques	27
Informations réglementaires	28
Certification du Commissaire aux comptes	35
Comptes annuels	41
Bilan Actif	43
Bilan Passif	44
Compte de résultat	45
Annexes aux comptes annuels	47
Informations générales	48
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	58
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	62
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	68
Inventaire des actifs et passifs	78
Annexe(s)	119
Caractéristiques de l'OPC	120
Information SFDR	138

Compte rendu d'activité

Janvier 2024

Utilitaires : Le secteur des services publics, qui englobe des services essentiels comme l'électricité, le gaz et l'eau, navigue dans un paysage riche en risques et opportunités ESG importants. Les scores ESG présentent des variations régionales, l'Europe étant en tête tandis que l'Asie est à la traîne, ce qui accentue les risques associés à la décarbonisation, à la gestion des émissions, à l'élimination des déchets, aux relations avec les communautés, à l'utilisation des ressources et à la gouvernance des produits. L'exposition aux questions ESG peut être attribuée en grande partie à la diversité de la composition de l'actif des entreprises du secteur. Les entreprises de production d'électricité à partir de combustibles fossiles sont généralement les plus exposées, tandis que les services publics de gaz et d'eau sont moins exposés aux risques environnementaux, mais sont confrontés à des défis spécifiques à certains sous-secteurs, tels que la sécurité publique. Les producteurs d'énergie renouvelable, en revanche, ont l'exposition moyenne la plus faible, en raison de leurs risques environnementaux réduits. Le secteur se trouve actuellement dans une phase de transition critique en raison de l'escalade des réglementations nationales et internationales, de la baisse des coûts des énergies renouvelables et de l'augmentation constante de la demande mondiale d'électricité. L'électrification apparaît comme une stratégie clé pour réduire les émissions de GES dans de nombreux secteurs, intensifiant la pression sur l'industrie. Cette transition est encore facilitée par le déploiement compétitif des technologies photovoltaïques et éoliennes, qui devraient représenter 25% du mix énergétique d'ici 2028, selon l'AIE. De plus, dans le cadre des efforts visant à atteindre un scénario « zéro émission » d'ici 2035 pour les économies avancées et d'ici 2040 à l'échelle mondiale, les entreprises de services publics sont confrontées à une pression supplémentaire pour éliminer rapidement le charbon thermique. Cette source d'énergie, qui est l'un des principaux moteurs du changement climatique d'origine humaine, nécessite une action urgente. Les services publics sont également aux prises avec des menaces émergentes telles que les cyberattaques et les impacts physiques du changement climatique, dont la gravité devrait s'aggraver. L'intégration efficace des considérations ESG dans les stratégies commerciales est primordiale pour que les services publics puissent relever ces défis multidimensionnels tout en favorisant la transition énergétique. Cela implique des investissements stratégiques dans les énergies renouvelables, des infrastructures résilientes et de solides initiatives d'engagement communautaire. De plus, des cadres de gouvernance robustes sont essentiels pour se conformer à l'évolution de la réglementation et répondre aux attentes des parties prenantes dans ce paysage dynamique.

Energie Baden-Württemberg (EnBW) : Energie Baden-Württemberg (EnBW) : EnBW, le troisième plus grand service public d'Allemagne, joue un rôle central dans l'élaboration du paysage énergétique européen. Avec un portefeuille diversifié englobant la production et la distribution d'énergie, EnBW possède 4,3 gigawatts de centrales électriques au lignite et à la houille, ce qui représente un tiers de sa capacité installée totale. À titre de comparaison, 5,4 GW de capacité renouvelable sont disponibles. EnBW a notamment réorienté stratégiquement son attention vers la production d'énergie renouvelable, en particulier dans l'énergie éolienne, à la suite de la sortie progressive du nucléaire allemand en 2022. En 2023, EnBW a accéléré sa transition d'un groupe d'énergie conventionnelle à un partenaire d'infrastructures durables. En mars 2023, la société a annoncé son intention d'éliminer complètement la production d'électricité à partir du charbon dès 2028, ce qui représente une accélération notable sur 7 ans. Cette décision ambitieuse dépend du cadre politique du gouvernement allemand et vise à faire progresser la voie d'EnBW vers la neutralité climatique d'ici 2035, ce qui a également permis à l'entreprise de s'aligner sur la validation du scénario 1.5 D par l'organisation SBTi. EnBW vise à réduire ses émissions de carbone de scope 1 et 2 d'environ 50% dès 2027 et d'environ 70% d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2018. De plus, l'entreprise a élargi ses objectifs climatiques pour inclure les émissions de scope 3, principalement liées à l'approvisionnement en gaz et à la combustion chez les clients finaux. Pour atteindre ces objectifs, EnBW a lancé des projets de changement de combustible, en faisant passer la production d'électricité et de chaleur du charbon au gaz naturel dans un premier temps, puis aux gaz verts sans carbone comme l'hydrogène à partir du milieu des années 2030. Malgré ces mesures positives, EnBW manque toujours d'un engagement et d'une stratégie formels pour atteindre des émissions nettes nulles dans tous les domaines. L'amélioration de la transparence en ce qui concerne les plans de démantèlement des actifs charbonniers restants et la garantie d'une transition juste d'un point de vue social plus large sont également considérées comme des domaines à améliorer. ENEL ENEL poursuit activement son engagement en faveur de la neutralité carbone dans tous ses périmètres d'ici 2040, qui a été accéléré d'une décennie en 2021.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

D'ici 2030, ils visent à réduire considérablement l'intensité carbone, dépassant les objectifs du scénario zéro émission de l'AIE (visant à réduire l'intensité carbone du scope 1 à 0,0828 kg CO₂e/kWh, contre 0,138 kg CO₂e/kWh dans le scénario Net zéro de l'AIE / in the IEA net zero roadmap. Les objectifs de l'entreprise sont validés par SBTi, ce qui garantit l'alignement avec un scénario de 1,5°C. À la fin de l'année 2022, la capacité installée nette d'ENEL atteignait 89,4 GW, les énergies renouvelables représentant 65,3% de cette capacité. Ils diminuent progressivement leur dépendance au charbon, avec des plans pour l'éliminer complètement d'ici 2027, ce qui les positionne en avance sur leurs pairs de l'industrie. ENEL s'attaque stratégiquement aux centrales à charbon dans différentes régions. En Italie, des discussions sont en cours en vue d'une conversion ou d'un remplacement potentiel par des énergies renouvelables, la centrale de Fusina étant susceptible de passer à la CCGT. En Espagne, les centrales cesseront leurs activités d'ici 2027, sous réserve de l'achèvement du projet du gouvernement espagnol de câbles de transmission sous-marins pour relier les îles au continent. En Amérique latine, les décisions concernant le sort de l'usine de Termozipa seront finalisées d'ici 2027. Avec l'objectif ambitieux d'atteindre 80% de capacité d'énergie renouvelable d'ici 2030 et une production complète d'énergie renouvelable d'ici 2040, ENEL vise également l'élimination progressive du gaz d'ici cette dernière date. Leurs plans complets impliquent des investissements substantiels dans les énergies renouvelables, en mettant l'accent sur l'augmentation de la capacité à 130 GW d'ici 2030 (contre 49 GW en 2020), principalement par le biais de projets solaires. Dans l'ensemble, l'approche d'ENEL en matière de décarbonisation et d'élimination progressive du charbon est robuste et accélérée par rapport à ses pairs de l'industrie, signalant une transition claire et décisive vers l'abandon des combustibles fossiles.

Février 2024

Ahold Delhaize Ahold Delhaize est un groupe encore récent puisqu'il est né en 2016 de la fusion du néerlandais Ahold et du belge Delhaize. Fortement implanté en Europe, il a la particularité de tirer une partie de son chiffre d'affaires de son implantation aux USA (2 051 magasins aux USA vs 5 608 en Europe[1]). L'entreprise a défini une stratégie ESG et a notamment rapidement adopté des indicateurs ESG dans la rémunération variable des membres du Conseil d'Administration : chiffre d'affaires provenant de produits bons pour la santé et gaspillage alimentaire dans la rémunération à court terme et réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération à long terme. Nous saluons la mise en place d'indicateurs ESG dans la rémunération et nous saluons également l'augmentation du poids de ces indicateurs qui sont passés de 15 à 25% en 2023, indiquant l'importance croissante des sujets ESG dans la stratégie globale de l'entreprise. L'entreprise a défini une stratégie climat et a l'objectif d'être neutre en carbone d'ici 2040 pour ses propres opérations et d'ici 2050 pour l'ensemble de sa chaîne de production. L'entreprise est également certifiée par SBTi pour ses scopes 1 et 2 et en cours de certification pour le scope 3, ce qui est une étape importante et difficile. L'entreprise est volontariste également sur son scope 3 avec une volonté affichée que les fournisseurs représentant 70% de l'empreinte carbone soient certifiés SBTi d'ici à 2025. L'entreprise continue d'affiner sa stratégie ESG avec notamment le développement de deux sujets dont l'importance ne cesse de croître : la biodiversité et le respect des droits humains dans la chaîne de valeur. L'entreprise a fait des progrès importants sur ces deux sujets au cours des derniers 18 mois. L'entreprise ne fait pas l'objet de controverse, ce qui est suffisamment rare dans le secteur pour être noté. Dollar Tree Dollar Tree est une entreprise américaine de grande distribution à bas prix. Elle commercialise des produits de consommation, des vêtements, des articles électroniques et des produits saisonniers. Le groupe compte près de 16 000 magasins aux Etats-Unis. Cette entreprise est en cours de structuration de sa stratégie ESG. Comme près de 50% des entreprises américaines pour lesquelles Amundi vote, Dollar Tree n'a pas encore fait le choix d'intégrer des indicateurs ESG dans la rémunération variable des membres du Conseil d'Administration, considérant que cela est encore trop tôt pour eux. Nous avons invité lors de nos derniers entretiens d'engagement à en définir. L'entreprise ne publie pas non plus le taux de turnover de ses effectifs, là aussi comme un certain nombre d'entreprises américaines. L'absence de cette information sera pénalisante pour les entreprises américaines versus les entreprises européennes qui ont l'obligation de publier cet indicateur suite à la Corporate Sustainability Reporting Directive. L'entreprise est en cours de définition de ses indicateurs climat. L'entreprise doit également faire face à d'autres sujets importants : santé-sécurité, conditions de travail et rémunérations et respect des droits humains dans sa chaîne de valeur. Sur le premier sujet qu'est la santé-sécurité, les indicateurs sont relativement bas et des accidents sont à noter, surtout dus à des non-respect des consignes de sécurité (chutes, portes incendie bloquées par des marchandises, etc). L'entreprise est en train de faire un gros travail de structuration afin d'identifier les raisons et de mettre en place les actions correctives, notamment avec la nomination d'un VP Environment & H&S, la mise en place de réunions de travail et de suivi entre les différents acteurs sur ce sujet au sein de l'entreprise (H&S Directors, COO, Supply Chain, HR, CSR, Env, Logistics).

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Nous apprécions le fait que l'entreprise est consciente des difficultés liées à ce sujet et qu'elle ait décidé d'agir, contrairement à un autre acteur Dollar General qui est encore dans le déni.[1] Rapport annuel 2022

Mars 2024

Nous sommes au début d'une saison chargée d'assemblées d'actionnaires, en Europe et aux États-Unis. Comme c'est de plus en plus le cas ces dernières années, le climat est un sujet central pour les actionnaires. L'accent a été mis sur les résolutions Say on Climate, qui se divisent en deux parties. La stratégie climatique initiale d'une entreprise aura son mot à dire sur le climat, et dans les années à venir, les actionnaires pourront voter soit sur une stratégie climatique continuellement mise à jour, soit sur les progrès réalisés par une entreprise sur la stratégie climatique existante. Plus il y a d'entreprises dotées de stratégies climatiques détaillées et assorties d'objectifs variés, plus il est possible de faire des comparaisons entre groupes de pairs. Ceci est particulièrement important dans les régions, où des problèmes spécifiques peuvent se poser, qui ne sont pas toujours de nature mondiale. Un sujet climatique qui a généralement été un problème régional gagne de plus en plus d'attention à l'échelle mondiale : le méthane. Le méthane est un GES très puissant, qui persiste 12 ans dans l'atmosphère, contre plus de 100 ans pour le dioxyde de carbone, et sur 20 ans, le méthane a un effet de réchauffement 84 fois plus puissant que le dioxyde de carbone. Après avoir constaté l'attention portée aux IOC et aux grands producteurs indépendants ces dernières années, les petites sociétés pétrolières et gazières et les NOC prennent de plus en plus le méthane au sérieux. TotalEnergies a publié son rapport d'étape 2024 sur le développement durable et le climat. TotalEnergies engage systématiquement les niveaux d'investissement les plus élevés dans les solutions bas carbone, avec 1/3 des investissements totaux. L'entreprise a bien progressé dans la réduction des émissions des scopes 1 et 2, en baisse de 24% entre 2015 et 2023, avec un objectif de plus de 40% pour 2015-2030. Les émissions de méthane ont été réduites de 47% entre 2020 et 2023, avec un objectif de 50% en 2025 et de 80% en 2030. Les émissions du scope 3 ont diminué de 34% entre 2015 et 2023. L'intensité carbone pour les scopes 1, 2 et 3 a diminué de 25% entre 2015 et 2023. Les actionnaires auront la possibilité de voter sur le plan à dire sur le climat pour le plan mis à jour, et il n'y a actuellement aucune résolution d'actionnaires liée au climat. Shell a publié sa mise à jour sur sa stratégie de transition énergétique pour 2024. Shell vise zéro émission nette d'ici 2050, un objectif qui reste inchangé. Shell continue de se concentrer sur la croissance du GNL. En termes de solutions bas carbone, Shell investit un peu plus de 20% du total des investissements dans les nouvelles énergies. Les émissions des scopes 1 et 2 ont diminué de 31% par rapport à 2016, tandis que le méthane a chuté de 70% et le torchage de routine de 91% au cours de la même période. Les objectifs pour ces éléments restent inchangés, une réduction de 50% des scopes 1 et 2 en 2016-2030, des émissions de méthane proches de zéro d'ici 2030 et l'élimination du torchage de routine d'ici 2025. L'intensité carbone nette a été abaissée pour 2030, désormais à une baisse de 15 à 20% par rapport à 2016, contre une baisse de 20% auparavant. Shell a annoncé une nouvelle ambition pour 2030 pour les produits pétroliers Scope 3, soit une réduction de 15 à 20% sur la période 2021-2030. Shell fait l'objet d'une surveillance croissante sur le Scope 3, avec un procès néerlandais en cours et une résolution des actionnaires sur le Scope 3 déposée pour l'AGA de 2024. États-Unis : ExxonMobil a fait la une des journaux en raison d'informations selon lesquelles la société serait en conflit avec Chevron concernant l'accord Hess de 53 milliards de dollars. ExxonMobil estime avoir un droit de premier refus sur la participation que Hess détient dans le champ de Stabroek au large de la Guyane, un accord annoncé en octobre 2023. ExxonMobil a découvert le champ en 2015 et détient une participation de 45%, Hess en détenant 30%. On ne sait pas exactement combien de temps prendra cette bataille juridique. ExxonMobil a également fait l'actualité, dans un autre combat juridique, cette fois contre les actionnaires. Arjuna Capital et Follow This sont ciblés après avoir tenté de déposer une résolution d'actionnaires concernant les émissions de portée 3. Cela a conduit les investisseurs à retirer leur résolution, mais ExxonMobil poursuit l'action en justice. On ne sait pas quand une résolution sera trouvée. Chevron. L'actualité climatique la plus pertinente de Chevron concerne le méthane. La société a rejoint l'Oil & Gas Methane Partnership 2.0 en février 2024. Il s'agit d'une étape importante pour Chevron, qui se considère comme un leader dans le domaine du méthane, puisqu'elle rejoint désormais la plupart des grandes sociétés pétrolières et gazières mondiales en faisant partie de l'OGMP. Chevron a une intensité de méthane inférieure à 0,20%, mais en étant membre de l'OGMP, la mesure du méthane deviendra plus complète et précise, conduisant à une intensité de méthane plus faible.

Avril 2024

Les médias constituent un secteur diversifié, qui comprend non seulement les diffuseurs et éditeurs traditionnels, mais également les agences de publicité, les opérateurs de satellite et les sociétés d'information professionnelle et éducative. Jusqu'à relativement récemment, l'industrie n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi en ce qui concerne sa durabilité et son impact social. Cependant, les bouleversements sociétaux de la dernière décennie ont conduit à un réexamen du concept de médias et de contenus responsables.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

La pandémie de Covid-19 a démontré l'impact des récits médiatiques sur les choix de santé des consommateurs, tandis que le mouvement #MeToo a déclenché un débat sur la diversité et la représentation dans l'industrie, tant à l'écran qu'en dehors. Avec une réglementation croissante en matière de confidentialité et à mesure que de plus en plus d'entreprises se tournent vers l'espace numérique, collectant des quantités toujours plus importantes de données sur les consommateurs, les entreprises médiatiques doivent envisager des moyens de plus en plus sophistiqués pour protéger les informations. En outre, même si le changement climatique n'était pas auparavant considéré comme un risque majeur pour le secteur, en raison de son empreinte environnementale relativement faible, les entreprises envisagent néanmoins les risques de conditions météorologiques extrêmes sur la production et étudient les moyens de travailler avec leurs partenaires et fournisseurs pour contribuer à la réduction des émissions et aux efforts de circularité. Les questions de gouvernance et d'éthique ne sont pas nouvelles pour le secteur, mais avec la consolidation actuelle du secteur, les poursuites antitrust et la réglementation restent un risque. La transformation numérique en cours affecte le secteur de diverses manières. Les médias traditionnels ont subi la pression de leurs concurrents numériques (plateformes de médias sociaux et interactifs), qui constituent une source d'information et de divertissement pour les consommateurs. Cela bouleverse les modèles économiques mais modifie également les préférences des consommateurs et le degré de confiance dans les médias traditionnels. La fracture numérique croissante au sein des pays et entre eux crée à la fois des risques et des opportunités pour les entreprises médiatiques. La numérisation des médias donne également lieu à davantage de travail indépendant (donc souvent précaire) et alimente encore davantage la concurrence pour les talents. En outre, l'IA présente un nouvel ensemble d'opportunités et de défis, avec des inquiétudes croissantes quant à l'avenir du travail dans le secteur, à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur, ainsi qu'à la production créative. Malgré ces défis, il existe également des opportunités liées à l'évolution des attentes sociétales et aux diverses mégatendances affectant les entreprises médiatiques. Il s'agit notamment de la promotion de la science et de l'éducation, de la liaison des efforts de diversité et d'inclusion (D&I) au sein des entreprises avec le contenu à l'écran et de processus de production plus responsables et durables. Eutelsat est une société satellitaire européenne, l'un des acteurs majeurs dans le domaine satellitaire. En particulier après sa fusion avec OneWeb, la société dispose d'un fort potentiel pour permettre l'inclusion numérique grâce à une connectivité accrue et pour combler la fracture numérique grâce à ses services de connectivité en orbite terrestre basse (LEO). A ce titre, l'un des engagements clés de l'entreprise est de connecter 250 000 personnes non connectées en Europe d'ici 2026 et 1 million de personnes non connectées en Afrique d'ici 2027. Dans la continuité de la fusion OneWeb, l'entreprise développe sa stratégie de réduction des émissions. Eutelsat s'engage à réduire autant que possible son empreinte carbone conformément à l'Accord de Paris. Elle a pour objectif de réduire les émissions des scopes 1 et 2 de 50% d'ici 2030, avec l'intention de soumettre l'objectif de réduction au SBTi. L'entreprise travaille également sur une évaluation Scope 3 sur 2024 afin d'inclure l'impact de la flotte OneWeb récemment ajoutée. Par ailleurs, Eutelsat est membre fondateur de l'initiative Net Zero Space, qui vise à créer un environnement spatial durable d'ici 2030. En tant qu'entreprise fortement dépendante de la technologie, Eutelsat doit encore améliorer la représentation féminine. L'objectif est d'atteindre 40% de femmes d'ici 2027.

Mai 2024

Les Soins basés sur la valeur : Aujourd'hui, les systèmes de santé sont soumis à des pressions pour dépenser leurs ressources de manière efficace souligne CORDIS, l'organisme de recherche de l'Union Européenne. Ces défis financiers feraient ainsi passer le modèle traditionnel de « fee-for-service » au modèle de « fee-for-performance ». Ce concept, également appelé « Value-Based Care », se caractérise par l'amélioration des résultats en matière de santé mesurés désormais par rapport aux coûts. Une notion qui fait opposition à une logique traditionnelle de volume qui auparavant poussait le système de santé à réaliser le plus d'actes médicaux possibles par patient (Scanner, IRM, surmédication, etc.). Désormais enseigné à Harvard comme à l'Université de Paris Cité en coopération avec l'hôpital Necker, le VBC s'annonce comme composante essentielle des politiques de santé de demain. Chaque entreprise aura donc intérêt à concurrencer les autres en termes de coût par patient. Cela pourrait évidemment se faire aux dépens de la qualité de soin comme ce fut le cas pour Orpea en France. Cependant, de telles pratiques demeurent controversées et limitées par la croissance du nombre d'indicateurs autour de la qualité de soin (taux de réadmission, enquête qualité, etc.) ainsi que par le cadre réglementaire. Le système de santé privilégie donc une gestion proactive des patients pour réduire la morbidité de la population. Une étude de Bernstein « Explaining the unexplainable - the US healthcare system » (Octobre 2022) met en avant différentes possibilités pour les entreprises du secteur de la Santé souhaitant se focaliser sur le VBC dont : La construction et l'acquisition de cliniques (maisons de retraites, centres spécialisés, etc.) ; L'innovation technique pour le diagnostic et le suivi des patients (IA, digitalisation, plateformes de suivi, Internet des Objets).

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Humana AB est un prestataire de soins basé en Suède opérant dans divers segments dont les soins aux personnes âgées, l'assistance personnelle et le segment Individuel & Familial (troubles psychosociaux, déficience fonctionnelle et maladies mentales). Or, les soins de santé fondés sur la valeur exigent des données précises pour suivre les progrès des patients et les résultats des traitements. Ils supposent le partage de données pour évaluer les performances réelles de l'entreprise. Une exigence qu'a notamment adopté Human AB en 2022 à l'aide de son Humana Quality Index (HQI). L'index est un agrégat transverse qui avec un objectif sur le long-terme de score de 90 (contre 75 en 2023) reprend 12 paramètres dans l'optique d'obtenir une vue d'ensemble. Medcover, chaîne multinationale d'hôpitaux en Europe, met également le VBC au centre de son attention. Un conseil médical consultatif conseille aujourd'hui le comité de direction de Medcover. Ce conseil est présidé par un Médecin en Chef (CMO) avec pour mission d'assurer la qualité médicale. Cette qualité se définit comme « des soins et diagnostics appropriés et sûrs tout en assurant un traitement avec un résultat bénéficiant au patient ». Concrètement, cette recherche de la qualité se traduit par la collecte mensuelle d'indicateurs de qualité clinique (IQC) différents selon les divisions : Les hôpitaux (infections nosocomiales, ré-opérations, escarres, décès inattendus) ; Les cliniques ambulatoires (fréquence de prescription d'antibiotiques, mesures d'amélioration de la santé (ex. hypertension, diabète), etc.) ; Les centres de fertilité (taux de réussite) ; Les laboratoires de diagnostic. Le conseil utilise ensuite ces différents indicateurs pour limiter la récurrence de mauvaises pratiques/erreurs médicales.

Juin 2024

Au mois de juin, l'économie mondiale a confirmé un léger ralentissement et l'inflation a retrouvé une tendance baissière. La Banque centrale européenne (BCE) a initié une première baisse de taux alors que la Réserve Fédérale (Fed) et la Banque d'Angleterre préfèrent temporiser. Le marché obligataire est resté volatil dans un contexte (géo)politique incertain, alors que les marchés actions enregistrent une performance faible mais positive. Les marchés d'action ont connu une performance agrégée faible mais positive en juin mais avec une forte disparité. En effet, les Etats-Unis (MSCI US +2.8%) ont largement surperformé l'Europe (-2.7% en USD) et la Chine (-6.4%). En Europe, la France a nettement sous-performé et CAC40 a perdu -6.5%. La volatilité des marchés d'actions reste faible et l'indice VIX mesurant la volatilité implicite du S&P500 reste proche des 13%. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons SAP, Novonosis et Andritz. A l'inverse, les performances de Akzo Nobel, Unicore et EDP Renovaveis ont pesé sur la performance du fonds.

Juillet 2024

Secteur Assurance : Les principaux enjeux ESG pour le secteur d'assurance sont : le changement climatique, le marketing responsable, la sécurité cyber et l'inclusion financière. Le secteur fait face aux enjeux ESG directement par le biais de ses propres opérations, mais aussi indirectement par son rôle d'investisseur et de gestionnaire de risques. Les assureurs ont un rôle primordial à jouer dans la gestion du risque climatique. Par leurs politiques d'investissement et de souscription ils peuvent apporter une contribution importante à la transition énergétique. De plus, les assureurs ont un rôle social à jouer en mutualisant le risque entre assurés. En tant que propriétaire et gestionnaire d'une large quantité de données clients, le secteur doit accorder une attention particulière à la confidentialité et la sécurité des données. Grâce à son offre de micro-assurance, le secteur peut aider les populations vulnérables à devenir plus résilientes sur le plan économique. AXA apparaît comme un leader d'un point de vue ESG. Les critères ESG ont été intégrés dans l'actif et le passif de son bilan. En 2015, AXA était l'un des premiers assureurs à annoncer une politique de sortie du charbon. Cette politique a depuis été renforcée. L'entreprise a maintenant l'une des politiques les plus ambitieuses de l'industrie et vise une sortie complète du charbon d'ici 2040. AXA s'est également jointe à la Net Zero Asset Owner Alliance, s'engageant ainsi à la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050, et à la Net Zero Asset Managers Initiative. Concernant le pilier social et plus précisément l'inclusion des personnes en situation de handicap, AXA était l'un des premiers signataires de The Valuable 500. L'entreprise a aussi annoncé sa participation à leur nouveau programme, Generation Valuable, qui associe un dirigeant du Groupe à un employée à haut potentiel qui a un lien avec le handicap, dans le but de progresser sur l'inclusion du handicap. Generali démontre également une performance ESG très solide. Son Plan Stratégique 2024, annoncé fin 2021, contient des objectifs financiers et non financiers (intégration ESG complète et -25% d'empreinte carbone pour les investissements directs pour compte propre d'ici 2024, objectif de croissance des primes brutes des produits verts et sociaux à +5-7% par an, objectif d'attendre 8.5-9.5 Mrd€ d'investissements nouvelles vertes et durables sur 2021-2025, 40% de femmes sur des postes stratégiques et un écart de rémunération à zéro d'ici 2024). Generali entend devenir un partenaire à vie pour ses clients, en proposant des solutions innovantes et personnalisées.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Août 2024

Secteur : Divertissement interactif à domicile : Le secteur du divertissement interactif à domicile couvre les entreprises engagées dans la production de produits, de contenus et de services de divertissement interactifs qui peuvent être joués et regardés sur des consoles de jeu, des PC, des téléphones mobiles et des tablettes par le biais d'applications de jeux ou de médias sociaux. Le capital humain est le principal atout et la clé du succès du secteur du divertissement interactif à domicile, qui est une industrie orientée vers les services. Comme pour toute entreprise de services, le succès dépend de la qualité du produit fourni par les travailleurs et les performances des employés sont souvent liées au degré de satisfaction au travail et à la formation reçue par la main-d'œuvre. Le secteur est animé par les utilisateurs actifs, la fidélité et l'engagement de la communauté, où l'innovation, la créativité et la satisfaction de la qualité et de la fourniture du produit et du service doivent répondre aux attentes des utilisateurs, voire les dépasser. Il est donc important pour le secteur d'acquérir et de conserver des professionnels et une main-d'œuvre diversifiés et qualifiés, issus de milieux différents, tout en favorisant une culture de travail inclusive et un environnement de travail respectueux pour l'ensemble de sa main-d'œuvre. Nous encourageons vivement les entreprises à mettre en place des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) et à les divulguer, avec une formation, une communication, des programmes et des procédures appropriés pour favoriser un tel lieu de travail. mettre en place une politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement, assortie de procédures adéquates pour protéger les personnes qui dénoncent des abus. CD Projekt S.A. est un développeur, éditeur et distributeur polonais de jeux vidéo. Leur ambition ESG est d'être une entreprise à laquelle les gens veulent appartenir. Le nombre total d'employés comprend 1 168 personnes (75 personnes proviennent d'autres entreprises telles que CD PROJEKT RED Inc., etc.) ; l'âge moyen en 2023 était de 33 ans, conforme aux tendances mondiales de l'industrie du jeu vidéo ; le taux de rotation était de 15,5% (en grande partie en raison des licenciements effectués au cours du second semestre 2023). L'entreprise fixe les objectifs pour 2025 comme suit : augmenter le score d'engagement à au moins 75% (la base de référence en 2022 était de 70% et en 2023 de 72%), et réaliser une formation pilote dans les domaines de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (DEI) et intégrer la DEI dans le plan de développement général. Alignement global avec les ODD 3, 4, 5 et 8. Au début de l'année 2023, le conseil d'administration a adopté une stratégie formelle en matière de diversité et d'inclusion, qui précisait leurs priorités dans le domaine de la DEI. En 2023, l'entreprise a lancé une enquête sur les besoins des parents, ainsi que sur les besoins et les obstacles au développement auxquels sont confrontées les femmes, ainsi que le programme de "leadership inclusif". En ce qui concerne la représentation, le pourcentage de femmes dans la main-d'œuvre était d'environ 31% en 2023, de 24% aux postes de direction et de 21% parmi les développeurs. Bien que l'entreprise ait des principes généraux de non-discrimination, elle ne divulgue pas de statistiques ou d'informations supplémentaires sur les enquêtes menées sur le harcèlement ou l'intimidation. Embracer Group AB Embracer Group AB, avec ses filiales, développe et publie des jeux PC, console, mobile, VR et de société pour le marché mondial des jeux. Au cours de l'exercice 2022/23, la société a fixé ses premiers objectifs en matière de durabilité : 1) Doubler le nombre de directrices générales / responsables de studio d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2021/22, 2) Réduire les émissions de carbone de 45% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021/22, et 3) Chaque groupe opérationnel doit fixer des objectifs de durabilité au cours de l'exercice 2023/24. Malgré une année difficile, avec des réductions significatives d'effectifs, la dernière enquête indique qu'ils ont réussi à maintenir un niveau élevé de satisfaction des employés compte tenu des circonstances, avec un taux moyen de 76 contre 80 l'année dernière. En termes de diversité et d'inclusion, 30% de l'effectif est composé de femmes, ce qui marque une augmentation par rapport à 26% l'année précédente. Au niveau de la direction, la proportion de femmes est passée de 23% à 26% en glissement annuel. Le conseil d'administration est composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Un domaine dans lequel ils pourraient encore s'améliorer serait la transparence et la responsabilité en matière de harcèlement - publier régulièrement un rapport sur le harcèlement.

Septembre 2024

Secteur ChimieL : e secteur de la chimie est divisé en cinq sous-secteurs : les produits chimiques de base, les produits chimiques diversifiés, les engrais et produits chimiques agricoles, les gaz industriels, et les produits chimiques spécialisés. L'hétérogénéité du secteur explique les approches variées et ainsi spécifiques aux différents enjeux de chaque activité. Dans son ensemble, l'industrie chimique représente 5,8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). C'est pourquoi la décarbonisation du secteur représente un enjeu particulièrement important. Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, les émissions directes de GES du secteur devaient être réduites en absolue de près de 10% d'ici 2030 (AIE, 2022), ce qui dans un contexte d'augmentation de la demande en produits chimiques primaires - +25% sur la même période - implique une réduction d'autant plus importante en intensité. Chaque sous-secteur a des activités particulières qui posent des défis uniques en matière de réduction des émissions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Certains sous-secteurs, comme celui des engrais, sont particulièrement difficiles à décarboner en raison de leurs caractéristiques techniques. Grâce à l'innovation et à l'optimisation des processus, le secteur enregistre cependant une baisse relative des émissions de GES et de la consommation énergétique. Au-delà de la réduction de ses émissions opérationnelles, le secteur de la chimie joue un rôle clé dans le développement de solutions de chimie verte et dans la recherche d'alternatives aux substances chimiques dangereuses, pour préserver l'environnement et la santé publique. Arkema SA est un groupe chimique français de premier plan, spécialisé dans la chimie de spécialité et les matériaux de performance. Si Arkema n'a pas encore pris d'engagement public précis pour atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050, l'entreprise a néanmoins exprimé son ambition d'atteindre cet objectif. Dans ce cadre, Arkema s'est engagée à investir 400 millions d'euros d'ici 2030 pour décarboner ses sites de production. Parallèlement, notamment à travers son implication dans les batteries électriques, la société participe à la transition vers des solutions de transport plus durables. Arkema explore des technologies alternatives aux batteries lithium-ion, comme les batteries sodium-ion, qui pourraient représenter 10% du marché mondial d'ici 2030, en particulier pour le stockage d'électricité et les véhicules à faible vitesse. Arkema travaille également sur le recyclage des matériaux issus des premières batteries en fin de vie, afin de réduire l'impact environnemental de ces produits en fin de cycle. L'entreprise a aussi développé le polyamide Rilsan® 11, un matériau biosourcé, utilisé dans des applications nécessitant légèreté et durabilité, comme les casques ou les montres intelligentes. Arkema propose enfin des polymères de haute performance, comme les polyamides 11 et 12, le Pebax et le PVDF, désormais disponibles en versions partiellement recyclées. Ces matériaux contiennent entre 30 et 50% de contenu recyclé, tout en conservant les mêmes performances que les produits d'origine. L'entreprise doit néanmoins redoubler de vigilance quant à son implication dans des contaminations aux substances perfluorées, une classe chimique de polluants persistants dans l'environnement et dangereux pour la santé. Ces polluants sont de plus en plus observés à des niveaux alarmants dans l'eau, l'air et les sols de plusieurs régions du monde. Lanxess AG est une entreprise de chimie de spécialité qui se concentre sur la production d'une large gamme de produits chimiques. Ses activités comprennent le développement et la fabrication de plastiques haute performance, d'additifs, de produits chimiques de spécialité et d'intermédiaires. Lanxess souhaite offrir des solutions qui améliorent la performance et la durabilité des produits qu'elle sert pour des secteurs tels que l'automobile, l'agriculture, la construction et l'électronique. En matière de décarbonisation, les objectifs de court terme de Lanxess sont validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi) comme alignés avec l'objectif de 1,5°C. L'entreprise s'est en effet engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, de scope 1 et 2, de 41,6% entre 2021 et 2030. Lanxess vise ensuite la neutralité carbone d'ici 2040, surpassant ainsi les objectifs de nombreux acteurs du secteur. Une telle ambition initiale de neutralité carbone à 2040, est en effet plus avancée que ses concurrents visant généralement la neutralité carbone plutôt en 2050. Pour soutenir ses projets liés au climat, l'entreprise prévoit d'investir un montant total de 100 millions d'euros d'ici 2025. Ainsi, Lanxess prévoit de réduire ses émissions de GES de 3,2 millions de tonnes à moins de 300 000 tonnes d'ici 2040.

Octobre 2024

Secteur : Constructeurs automobiles et équipementiers L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de la motorisation, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurant pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur. Mercedes-Benz a une approche ESG de qualité et est un des leaders du secteur automobile. Néanmoins, l'entreprise a annoncé retarder de cinq ans son objectif d'électrification. Elle s'attend désormais à ce que les ventes de véhicules électrifiés, y compris hybrides représentent 50% du total d'ici à 2030 dans un contexte de ralentissement du marché soit 5 ans plus tard que ses prévisions de 2021 alors que l'entreprise comptait atteindre le cap des 50% d'ici 2025 avec des véhicules majoritairement électriques. L'objectif de neutralité carbone à 2039 est maintenu. Par ailleurs l'entreprise compte favoriser la recharge des véhicules électriques à partir d'énergie renouvelable, améliorer la technologie des batteries et réduire leur empreinte carbone (les batteries représentent jusqu'à 15% de l'empreinte carbone d'un BEV). Deux nouveaux objectifs environnementaux ont été annoncés pour 2030 : la réduction des émissions des véhicules sur leur cycle de vie de 50% et la couverture de plus de 70% des besoins énergétiques par des sources renouvelables. Volvo Car a une des stratégies d'électrification les plus ambitieuses du secteur automobile.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

L'entreprise avait pour objectif de vente 50% de véhicules totalement électriques au milieu de la décennie 2020 et un objectif de 100% de véhicules totalement électriques dès 2030. Comme nombre de constructeurs automobiles, Volvo Cars a récemment revu ces objectifs à la baisse. Il s'agit désormais pour l'entreprise d'intégrer les véhicules hybrides rechargeables dans ses calculs. Ces objectifs restent en ligne avec la trajectoire Net Zero de l'Agence Internationale de l'Energie qui requiert 61% de ventes de véhicules électriques en 2030. L'entreprise a par ailleurs validé ses objectifs de réduction d'émissions de CO2 par SBTi et est en ligne avec une trajectoire à 1.5°C. Volvo Car a pour but de réduire ses émissions de CO2 de 60% en 2030 (vs 2019) pour les Scope 1 et 2 et pour ambition de réduire les émissions de ses véhicules pendant la phase d'utilisation de 52% (vs 2019). Volvo Car a également une stratégie d'économie circulaire avancée et publie des données quantitatives sur le sujet. En 2025, l'entreprise projette d'utiliser 25% de plastique recyclé ; 40% d'aluminium recyclé et 25% d'acier recyclé.

Novembre 2024

Secteur Agroalimentaire et Boissons Le secteur de l'agroalimentaire et des boissons est un pilier fondamental de l'économie mondiale, représentant une part essentielle de l'industrie manufacturière et répondant aux besoins fondamentaux des populations en matière d'alimentation et de consommation. Ce secteur regroupe une grande diversité d'acteurs, allant des multinationales spécialisées dans les produits transformés, les confiseries et les boissons, aux producteurs locaux et aux entreprises innovantes axées sur les produits biologiques et les nouvelles tendances nutritionnelles. Dynamique et en constante évolution, il s'adapte aux attentes croissantes des consommateurs en matière de santé, de durabilité et de transparence. D'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance), ce secteur fait face à des défis majeurs et doit constamment innover pour y répondre. Sur le plan environnemental, l'agroalimentaire doit réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en lien avec la production agricole, la consommation d'eau et la gestion des emballages plastiques. La préservation de la biodiversité et la lutte contre la déforestation sont également des sujets majeurs de ce secteur. De nombreuses entreprises s'engagent dans des stratégies ambitieuses de neutralité carbone (Net-Zero) et soutiennent des chaînes d'approvisionnement agricoles durables. Sur le plan social, le secteur joue un rôle clé dans l'amélioration des conditions de vie des travailleurs agricoles et des ouvriers, en s'attaquant à des problématiques telles que le travail forcé, les inégalités de revenus et les droits humains, particulièrement dans les pays en développement. Danone est une entreprise française présente à l'échelle mondiale, spécialisée dans l'alimentation et les boissons. Reconnue pour son expertise dans le domaine de la nutrition, Danone se concentre sur quatre segments principaux : les produits laitiers, les eaux, la nutrition spécialisée (notamment infantile et médicale) et les produits à base de plantes. Danone fait partie des meilleures entreprises de son secteur en termes de pratiques ESG, ayant toujours manifesté un désir de s'améliorer et de traiter les enjeux matériels. Cependant, l'entreprise fait face à quelques controverses. Danone est actuellement dans un processus de médiation à la suite d'une assignation en justice déposée par trois ONG : ClientEarth, Surfrider Europe et Zero Waste. Ces ONG jugent que l'entreprise n'a pas pris de mesures suffisantes pour garantir une réduction progressive de l'utilisation du plastique. De plus, Danone figure également dans le dernier Brand Audit de l'ONG Break Free From Plastic parmi les plus gros pollueurs plastiques au monde. Cependant, il est important de souligner les bonnes pratiques de Danone, notamment en matière de transparence. L'entreprise publie un rapport dans le cadre du Global Commitment de la Fondation Ellen MacArthur, ce qui permet d'avoir un niveau de transparence élevé sur ses données liées au plastique. Danone, pionnier de la nutrition, a également surpris cette année en amorçant une marche arrière concernant le Nutri-Score, un outil clé de transparence sur la qualité nutritionnelle des produits alimentaires à destination des consommateurs. Suite à l'évolution de l'algorithme de notation du Nutri-Score, certains produits de Danone ont vu leurs notes négativement impactées. Ce retrait soulève des questions sur l'efficacité d'un système d'information nutritionnel volontaire si les entreprises peuvent s'en retirer lorsque leurs produits ne sont plus bien notés. Nestlé est un géant mondiale du secteur de l'agroalimentaire. Cette entreprise suisse est spécialisée dans la production et la distribution de produits alimentaires et de boissons. Avec une très forte présence internationale, Nestlé propose un portefeuille varié comprenant des produits laitiers, des céréales, des eaux en bouteille, des aliments pour bébés, des produits à base de plantes et des aliments pour animaux de compagnie. Cette année, le géant suisse a beaucoup fait parler de lui en négatif. L'entreprise a été exposée à plusieurs scandales concernant la qualité de ses produits. Nestlé a notamment été accusé d'avoir ajouté du sucre et du miel au lait infantile et aux produits céréaliers vendus dans de nombreux pays à revenu moyen ou faible. Ces pays disposent généralement de réglementations et de restrictions moins strictes en matière de formulation. Nestlé détient plus de 20% du marché des aliments pour bébés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Décembre 2024

Secteur : Équipements et fournitures pour les soins de santé : Le secteur des équipements et fournitures de soins de santé (ou « MedTech » en abrégé) est étroitement lié à la santé et à la sécurité des patients, voire de l'humanité tout entière, et c'est donc un secteur où les considérations sociales sont par nature relativement plus importantes. Les questions environnementales attirant de plus en plus l'attention des industries, les entreprises MedTech progressent également dans l'élaboration de stratégies de décarbonisation et dans la gestion des questions environnementales telles que les déchets et l'eau. L'intelligence artificielle (IA) étant l'un des domaines d'application, de plus en plus de produits du secteur sont également dotés de fonctions d'IA. Dans ce contexte, à la fin de 2024 et au début de 2025, parmi les sujets ESG pertinents pour MedTech, nous trouvons les deux suivants qui méritent d'être notés : 1. L'IA dans les MedTech. L'IA étant incorporée dans les produits MedTech, apportant des avantages en termes d'efficacité, de coûts et de capacités, nous devrions également prêter attention aux risques liés à l'IA, tels que l'analyse biaisée, le manque d'explicabilité, la violation de la vie privée, etc. 2. L'accès à la santé dans le secteur des technologies médicales. Les patients des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) souffrent d'un manque important de soins de santé, et les dispositifs et équipements médicaux sont des éléments cruciaux de l'écosystème des soins de santé. Siemens Healthineers AG Siemens Healthineers est une société MedTech allemande qui produit des systèmes d'imagerie médicale (systèmes d'imagerie médicale, ultrasons, etc.) et fournit des solutions de diagnostic, et qui a été détachée de sa société mère Siemens en 2017. L'entreprise est l'un des leaders dans le domaine des dispositifs médicaux d'IA, avec le deuxième plus grand nombre de dispositifs médicaux d'IA sous licence de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, après GE Healthcare. L'entreprise a publié un livre blanc sur l'IA, divulguant son cycle de vie des données et son processus de développement d'algorithmes. Le livre blanc présente également ses principes en matière d'IA, ses initiatives en matière de protection et de confidentialité des données et ses partenariats. Ce qui manque toutefois, d'après la communication, c'est la structure de gouvernance sur l'IA. En ce qui concerne l'accès à la santé, le sujet est bien identifié comme une question importante pour l'entreprise et est considéré comme l'un des trois piliers de sa stratégie de développement durable. Outre une stratégie claire et des plans d'action concrets, l'entreprise s'est fixé deux objectifs quantitatifs en matière d'accès à la santé et a déployé des efforts de collaboration pour s'attaquer à ce problème, ce qui la place en tête de ses pairs Koninklijke Philips NV Koninklijke Philips (Philips) est une société néerlandaise spécialisée dans les technologies médicales. Elle est l'un des leaders dans le domaine des systèmes d'imagerie médicale et fournit également des produits de soins respiratoires et du sommeil, des produits de santé personnelle, etc. Philips est la troisième entreprise à posséder le plus grand nombre de dispositifs médicaux d'IA sous licence de la FDA, après GE Healthcare et Siemens Healthineers. L'entreprise a publié ses principes en matière d'IA, mais les autres mécanismes de gouvernance de l'IA ne sont pas clairs. Philips est l'une des rares entreprises du secteur à avoir émis des obligations sociales (appelées par l'entreprise « obligations d'innovation durable ») incluant « l'accès aux soins pour les communautés mal desservies » dans l'utilisation des recettes des obligations labellisées. L'entreprise a défini une stratégie claire en matière d'accès à la santé, fixé des objectifs quantitatifs et rendu compte des progrès réalisés chaque année. En outre, l'entreprise a également fait part de ses efforts de sensibilisation pour améliorer l'accès à la santé dans les communautés mal desservies.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille AMUNDI ACTIONS EURO ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I (C) en devise EUR : 10,03% / 9,49% avec une Tracking Error de 1,39%
- Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P (C) en devise EUR : 9,73% / 9,49% avec une Tracking Error de 1,42%
- Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - R (C) en devise EUR : 0,72%
- Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C) en devise EUR : 10,34% / 9,49% avec une Tracking Error de 1,39%
- Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D) en devise EUR : 10,45% / 9,49% avec une Tracking Error de 1,42%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	54 912 425,38	50 822 600,10
TOTALENERGIES SE	548 117,43	9 187 898,32
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	394 244,22	8 265 353,34
AIRBUS SE	715 546,28	6 037 170,60
SIEMENS AG-REG	5 666 534,18	
DEUTSCHE BOERSE AG	637 206,00	4 762 258,50
GALP ENERGIA SGPS SA	338 287,86	5 020 470,00
SIEMENS ENERGY AG	228 243,75	4 867 079,36
SAP SE	4 706 820,50	277 711,00

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/12/2024
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I	
Frais de gestion variables acquis	79 526,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,09
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	5 890,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)	
Frais de gestion variables acquis	204 241,73
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,10
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1 242,68
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 10 932 345,73**

o Prêts de titres : 10 932 345,73

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 9 517 950,00**

o Change à terme :

o Future : 9 517 950,00

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	
BNP PARIBAS SECURITIES	
BOFA SECURITIES EUROPE SA	
CREDIT AGRICOLE CIB	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	
NATIXIS	
SOCIETE GENERALE PAR	
UBS EUROPE SE	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	3 916 690,48
. Obligations	162 397,47
. OPCVM	
. Espèces (*)	4 395 748,93
Total	8 474 836,88
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	873 433,88
. Autres revenus	
Total des revenus	873 433,88
. Frais opérationnels directs	784 499,21
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	784 499,21

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	10 932 345,73				
% de l'Actif Net (*)	2,31				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	10 932 345,73				
% de l'Actif Net	2,31				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

NORDEA BANK ABP FINLANDE	2 664 679,50				
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE ALLEMAGNE	530 964,45				
CARREFOUR SA FRANCE	357 158,49				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG ALLEMAGNE	309 405,25				
JP MORGAN CHASE AND CO ETATS-UNIS	54 554,89				
ROYAL BANK OF CANADA CANADA	54 328,71				
STORA ENSO OYJ FINLANDE	54 207,00				
GE CAPITAL UK FUNDING IRLANDE	52 688,22				
KREDITANSTALT WIEDER KFW ALLEMAGNE	825,65				
NVIDIA CORP ETATS-UNIS	259,37				

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BARCLAYS BANK IRELAND PLC IRLANDE	3 102 723,75				
NATIXIS FRANCE	2 730 809,62				
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	1 503 720,68				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	991 333,50				
J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE	854 347,70				
CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE	694 632,00				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	486 347,68				
UBS EUROPE SE ALLEMAGNE	280 000,00				
BOFA SECURITIES EUROPE SA FRANCE	266 110,80				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	22 320,00				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	3 916 690,48				
- Obligations	162 397,47				
- OPC					
- TCN					
- Cash	4 395 748,93				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Livre Sterling	52 688,22				
Monnaie de la garantie					
Euro	8 313 005,69				
Monnaie de la garantie					
Dollar Us	109 142,97				

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes	4 079 087,95			

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes	10 932 345,73			

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres	4 079 087,95			
Cash	4 395 748,93			

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	873 433,88				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-784 499,21				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Rapport sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Sophie LEBEAU

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Président du Conseil d'Administration	
BFT INVESTMENT MANAGERS	Administratrice	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Lionel BRAFMAN

Société	Fonction	Représente
LJB INVEST	Président	
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administrateur et Directeur Général	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Solange BRIET

Société	Fonction	Représente
CINOV - Syndicat National du Conseil en management	Administratrice	
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administratrice	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Julie FARDOUX

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administratrice	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Marc de PONTEVÈS

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administrateur	
AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Laurence LAPLANE-RIGAL

Société	Fonction	Représente
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT (FAI)	Administratrice	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
SOLIFAP SAS	Administratrice	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
CASTALIE SAS	Administratrice	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
HOMNIA SAS	Administratrice	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
RESIDSOCIAL SAS	Administratrice	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
EHD - Entreprendre pour Humaniser la Dépendance	Administratrice	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
FAIR - FINANCIER ACCOMPAGNER IMPACTER RASSEMBLER (ex Finansol)	Administratrice	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
SIDI - (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement)	Membre du Conseil de Surveillance	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
FRANCE BEGUINAGES	Représentant permanent	AMUNDI FINANCE ET SOLIDARITE OPC
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administratrice	
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	Directeur Général Délégué et Dirigeant Responsable	
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING	Administratrice	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Bertrand Denis de SENNEVILLE

Société	Fonction	Représente
GS1 France	Vice-Président	
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administrateur	
FONDATION DE LA DEUXIEME CHANCE	Administrateur	
CITEO (ex ECO-EMBALLAGES SA)	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Philippe VIVIEN

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE ACTIONS ISR EURO (AMUNDI ACTIONS EURO ISR)	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Présidente du Conseil d'Administration

Madame Sophie LEBEAU

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Lionel BRAFMAN

Administrateurs

Madame Solange BRIET

Madame Julie FARDOUX

Madame Laurence LAPLANE-RIGAL

Monsieur Marc de PONTEVÈS

Monsieur Bertrand DENIS de SENNEVILLE

Monsieur Philippe VIVIEN

Commissaire aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 8 février 2024

- Arrivée à échéance du mandat de 8 Administrateurs.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de la Présidente du Conseil d'Administration sous condition suspensive de l'approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du renouvellement de son mandat d'Administrateur.
- Proposition de reconduction du Directeur Général pour une durée illimitée.
- Répartition de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- Exposé de la politique de gestion de la SICAV.
- Présentation thématique.
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Conseil d'Administration du 17 octobre 2024

- Exposé de la politique de gestion de la SICAV.
- Présentation thématique.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 12 février 2025

- Exposé de la politique de gestion de la SICAV.
- Présentation thématique ESG
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Proposition d'évolution statutaire
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- Questions diverses

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 2,01%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires¹) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

² Sources Amundi Décembre 2023

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions,
- armes chimiques et biologiques,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁸,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁹,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante¹⁰.

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁵ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

⁶ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁷ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁸ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁹ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

¹⁰ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

AMUNDI ACTIONS EURO ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable AMUNDI ACTIONS EURO ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI ACTIONS EURO ISR

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI ACTIONS EURO ISR

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

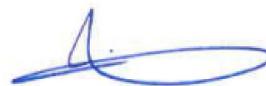
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.02.21 12:01:17 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024**

AMUNDI ACTIONS EURO ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.02.21 12:01:11 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus financiers nets et les autres produits dont sont déduits les autres charges, pour dégager les revenus nets avant compte de régularisation de **9 146 176,43 EUROS**.

Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les revenus distribuables au titre de l'exercice clos : **8 823 729,28 EUROS**.

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)

- allouer un dividende net de 2 733,42 EUROS par action, soit un total de 2 638 890,14 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 4,19 EUROS.

Nous vous proposons de remonter au capital les sommes de la façon suivante :

1 517 915,34 EUROS pour l'action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I

778 444,24 EUROS pour l'action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P

3 888 475,37 EUROS pour l'action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)

Le montant des plus ou moins-values réalisées nettes est de : 53 570 610,90 EUROS et se décompose comme suit :

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I : Capitalisation: 8 310 382,25 EUROS

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P : Capitalisation: 5 042 210,37 EUROS

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C) : Capitalisation: 18 284 461,30 EUROS

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D) : Capitalisation: 21 933 556,98 EUROS

Le dividende sera décomposé comme suit :

Décomposition du coupon : Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)

Action	Net global
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 733,42
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	2 733,42

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	457 602 674,20
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	457 602 674,20
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	162 397,47
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	162 397,47
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	9 389 869,83
OPCVM	9 389 869,83
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	183 920,00
Opérations temporaires sur titres (H)	10 935 762,04
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	10 935 762,04
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	478 274 623,54
Créances et comptes d'ajustement actifs	5 060 900,13
Comptes financiers	82 213,87
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 143 114,00
Total de l'actif I+II	483 417 737,54

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	419 809 773,17
Report à nouveau sur revenu net	8,65
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	10 135 145,30
Résultat net de l'exercice	44 031 263,63
Capitaux propres I	473 976 190,75
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	473 976 190,75
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	4 079 087,95
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	4 079 087,95
Instruments financiers à terme (B)	183 920,00
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	4 263 007,95
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5 178 344,72
Concours bancaires	194,12
Sous-total autres passifs IV	5 178 538,84
Total Passifs : I+II+III+IV	483 417 737,54

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	12 329 043,82
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	1 092,62
Produits sur opérations temporaires sur titres	139 695,09
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	752 272,56
Sous-total produits sur opérations financières	13 222 104,09
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	-50 258,52
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-754 605,61
Sous-total charges sur opérations financières	-804 864,13
Total revenus financiers nets (A)	12 417 239,96
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 261 763,53
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	-9 300,00
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 271 063,53
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	9 146 176,43
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-322 455,80
Sous-total revenus nets I = (C+D)	8 823 720,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	44 132 666,96
Frais de transactions externes et frais de cession	-507 846,71
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	43 624 820,25
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-189 354,65
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	43 435 465,60

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 891 032,04
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	436,87
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-3 890 595,17
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-4 337 327,43
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-8 227 922,60
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	44 031 263,63

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	409 743 437,68	549 233 986,87	391 101 522,18	484 262 959,22	473 976 190,75
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I en EUR					
Actif net	53 144 589,85	60 040 810,47	46 052 497,53	44 770 751,42	90 656 587,97
Nombre de titres	618,529	571,571	501,664	413,743	761,447
Valeur liquidative unitaire	85 920,93	105 045,23	91 799,48	108 209,08	119 058,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-5 077,58	6 056,86	-1 091,73	4 086,51	10 913,93
Capitalisation unitaire sur revenu	667,02	1 060,87	1 780,00	1 837,42	1 993,46
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2 en EUR					
Actif net	5 644 364,15	6 909 709,56	6 044 417,69		
Nombre de titres	0,681	0,681	0,681		
Valeur liquidative unitaire	8 288 346,76	10 146 416,38	8 875 796,90		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-489 341,18	584 322,01	-105 484,75		
Capitalisation unitaire sur revenu	77 776,72	115 351,07	180 996,37		
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P en EUR					
Actif net	25 097 170,70	65 774 073,82	60 376 022,27	72 246 664,82	54 943 281,10
Nombre de titres	151 080,131	324 735,538	342 126,403	348 358,520	241 434,062
Valeur liquidative unitaire	166,118	202,546	176,472	207,391	227,570
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-9,83	11,69	-2,10	7,84	20,88
Capitalisation unitaire sur revenu	0,96	1,55	2,90	2,94	3,22
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR R (C) en EUR					
Actif net					100,61
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					100,610
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Capitalisation unitaire sur revenu					

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C) en EUR					
Actif net	226 352 723,49	243 784 842,68	148 510 913,57	235 717 679,76	199 675 306,18
Nombre de titres	2 063,699	1 812,862	1 259,943	1 690,603	1 297,915
Valeur liquidative unitaire	109 683,01	134 475,12	117 871,13	139 428,16	153 843,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6 470,23	7 739,15	-1 399,04	5 255,96	14 087,56
Capitalisation unitaire sur revenu	1 157,76	1 702,78	2 633,99	2 820,04	2 995,93
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D) en EUR					
Actif net	99 504 589,49	172 724 550,34	130 117 671,12	131 527 863,22	128 700 914,89
Nombre de titres	983,930	1 405,069	1 226,287	1 069,601	965,417
Valeur liquidative unitaire	101 129,74	122 929,58	106 107,02	122 969,09	133 311,21
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées		7 094,45	5 828,04	10 498,20	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6 019,84				22 719,25
Distribution unitaire sur revenu	1 071,64	1 713,14	2 361,79	2 492,60	2 733,42
Crédit d'impôt unitaire	128,33	156,03	315,64	222,81	(*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Action I-C : 0,68% TTC maximum
			Action I2-C : 0,61% TTC maximum
			Action P-C : 1,03% TTC maximum
			Action Z-C : 0,43% TTC maximum
			Action Z-D : 0,43% TTC maximum
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action I-C : 0,12% TTC
			Action I2-C : 0,09% TTC
			Action P-C : 0,17% TTC
			Action Z-C : 0,12% TTC
			Action Z-D : 0,12% TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Action I-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action I2-C : Néant
			Action P-C : Néant
			Action Z-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Action Z-D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC et les contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPC peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Le fonds a pris en charge des frais d'avocats à hauteur de 6 300 euros liés au recouvrement des créances relatives aux retenues à la source perçus sur les dividendes d'actions étrangères.

Le fonds a pris en charge 3 000 euros de frais d'agent de transfert.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Pour les actions I2-C et P-C : Néant.
Pour les actions I-C et Z : 20%.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EMU (dividendes réinvestis).

Ainsi, à compter du 3 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 3 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR R (C)	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	484 262 959,22
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	87 305 452,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-143 895 608,53
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	9 146 176,43
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	43 624 820,25
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3 890 595,17
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 577 014,39
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	473 976 190,75

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I		
Actions souscrites durant l'exercice	638,087	74 224 892,07
Actions rachetées durant l'exercice	-290,383	-33 747 580,20
Solde net des souscriptions/rachats	347,704	40 477 311,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	761,447	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P		
Actions souscrites durant l'exercice	43 577,178	9 686 603,28
Actions rachetées durant l'exercice	-150 501,636	-34 505 936,56
Solde net des souscriptions/rachats	-106 924,458	-24 819 333,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	241 434,062	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR R (C)		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)		
Actions souscrites durant l'exercice	13,541	2 009 842,03
Actions rachetées durant l'exercice	-406,229	-60 528 617,63
Solde net des souscriptions/rachats	-392,688	-58 518 775,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 297,915	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)		
Actions souscrites durant l'exercice	11,064	1 384 015,56
Actions rachetées durant l'exercice	-115,248	-15 113 474,14
Solde net des souscriptions/rachats	-104,184	-13 729 458,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	965,417	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR R (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I FR0010773242	Capitalisation	Capitalisation	EUR	90 656 587,97	761,447	119 058,30
AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P FR0010458745	Capitalisation	Capitalisation	EUR	54 943 281,10	241 434,062	227,570
AMUNDI ACTIONS EURO ISR R (C) FR001400T6P7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	100,61	1,000	100,610
AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C) FR0013252798	Capitalisation	Capitalisation	EUR	199 675 306,18	1 297,915	153 843,13
AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D) FR0013257466	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	128 700 914,89	965,417	133 311,21

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-	ITALIE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	457 602,67	149 344,77	123 159,52	63 962,62	42 573,34	35 538,92
Opérations temporaires sur titres	10 932,35	533,01	2 432,62	1 831,83	15,22	3 467,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres	-3 916,69	-357,16	-840,37			-0,02
Hors-bilan						
Futures	9 517,95	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	474 136,28					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	162,40	162,40			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	82,21				82,21
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-162,40	-162,40			
Emprunts					
Comptes financiers	-0,19				-0,19
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					82,02

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations						107,02	55,38
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	82,21						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres						-107,02	-55,38
Emprunts							
Comptes financiers	-0,19						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	82,02						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées		0,26			
Obligations et valeurs assimilées		108,88	52,69		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers		34,97			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-2 664,68	-109,14	-52,69		
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers			-0,19		
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	-2 664,68	34,97	-0,19		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	3 102,72	
BNP PARIBAS SECURITIES	22,32	
BOFA SECURITIES EUROPE SA	266,11	
CREDIT AGRICOLE CIB	694,63	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	1 503,72	
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	854,35	
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	991,33	
NATIXIS	2 730,81	
SOCIETE GENERALE PAR	486,35	
UBS EUROPE SE	280,00	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	162,67	
CREDIT AGRICOLE CIB	54,21	
NATIXIS	3 021,84	
SOCIETE GENERALE PAR	530,96	
UBS EUROPE SE	309,41	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	4 395,12	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS SECURITIES		26,57
BOFA SECURITIES EUROPE SA		274,66
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE		2 178,19
J.P.MORGAN AG FRANCFORT		888,96
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT		1 026,73
SKANDINAVIA ENSKILDA BANK		0,63

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	665 779,10
	Collatéraux	4 395 121,00
	Autres créances	0,03
Total des créances		5 060 900,13
Dettes		
	Frais de gestion fixe	327 273,52
	Frais de gestion variable	290 900,58
	Collatéraux	4 395 748,93
	Autres dettes	164 421,69
Total des dettes		5 178 344,72
Total des créances et des dettes		-117 444,59

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	475 404,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	79 526,08
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,13
Frais de gestion variables acquis	5 890,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	710 671,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR R (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 113 814,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Frais de gestion variables provisionnés	204 241,73
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	1 242,68
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

	31/12/2024
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	670 971,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			9 389 869,83
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	9 389 869,83
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			9 389 869,83

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	8 823 720,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	8 823 720,63
Report à nouveau	8,65
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 823 729,28

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 517 915,34
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 517 915,34
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 517 915,34
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 517 915,34
Total	1 517 915,34
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	778 444,24
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	778 444,24
Sommes distribuables au titre du revenu net	778 444,24
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	778 444,24
Total	778 444,24
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	3 888 475,37
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	3 888 475,37
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 888 475,37
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	3 888 475,37
Total	3 888 475,37
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 638 885,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 638 885,68
Report à nouveau	8,65
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 638 894,33
Affectation :	
Distribution	2 638 890,14
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4,19
Capitalisation	
Total	2 638 894,33
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	965,417
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2 733,42
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	269 089,42

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	
Total	
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	43 435 465,60
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	43 435 465,60 10 135 145,30
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	53 570 610,90

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	8 310 382,25
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8 310 382,25
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 310 382,25
Affectation : Distribution Report à nouveau Capitalisation	 8 310 382,25
Total	8 310 382,25
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	5 042 210,37
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5 042 210,37
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 042 210,37
Affectation : Distribution Report à nouveau Capitalisation	5 042 210,37
Total	5 042 210,37
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	18 284 461,30
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	18 284 461,30
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	18 284 461,30
Affectation : Distribution Report à nouveau Capitalisation	18 284 461,30
Total	18 284 461,30
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	11 798 411,68
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	11 798 411,68 10 135 145,30
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	21 933 556,98
Affectation : Distribution Report à nouveau Capitalisation	 21 933 556,98
Total	21 933 556,98
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	
Affectation : Distribution Report à nouveau Capitalisation	
Total	
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			453 685 983,72	95,72
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			453 685 983,72	95,72
Assurance			33 285 239,21	7,02
AGEAS	EUR	17 382	815 215,80	0,17
ALLIANZ SE-REG	EUR	35 735	10 573 986,50	2,23
AXA SA	EUR	162 729	5 584 859,28	1,18
GENERALI	EUR	109 309	2 980 856,43	0,63
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	23 681	11 535 015,10	2,43
TALANX AG	EUR	21 854	1 795 306,10	0,38
Automobiles			7 624 536,11	1,61
KNORR-BREMSE AG	EUR	15 056	1 059 189,60	0,22
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	62 528	3 364 006,40	0,71
RENAULT SA	EUR	49 301	2 319 612,05	0,49
STELLANTIS NV	EUR	70 034	881 728,06	0,19
Banques commerciales			30 142 712,68	6,36
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	226 782	2 143 543,46	0,45
BANCO BPM SPA	EUR	133 896	1 045 995,55	0,22
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	106 504	937 874,22	0,20
BNP PARIBAS	EUR	69 691	4 127 101,02	0,87
BPER BANCA SPA	EUR	550 681	3 377 877,25	0,71
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	5 784	345 073,44	0,07
ING GROEP NV	EUR	104 769	1 585 154,97	0,33
INTESA SANPAOLO	EUR	2 039 552	7 878 789,38	1,67
KBC GROUP NV	EUR	40 474	3 016 931,96	0,64
SOCIETE GENERALE SA	EUR	77 290	2 099 196,40	0,44
UNICREDIT SPA	EUR	93 061	3 585 175,03	0,76
Biens de consommation durables			1 391 337,50	0,29
SEB SA	EUR	15 901	1 391 337,50	0,29
Biotechnologie			317 400,00	0,07
ARGEN-X SE - W/I	EUR	529	317 400,00	0,07
Boissons			5 747 157,25	1,21
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	53 197	2 566 755,25	0,54
PERNOD RICARD	EUR	29 178	3 180 402,00	0,67
Composants automobiles			10 334 366,80	2,18
FERRARI NV	EUR	4 799	1 979 107,60	0,42
MICHELIN (CGDE)	EUR	262 744	8 355 259,20	1,76
Conglomérats industriels			19 302 510,08	4,07
SIEMENS AG-REG	EUR	102 368	19 302 510,08	4,07

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Construction et ingénierie			1 421 035,10	0,30
ACCIONA SA	EUR	13 073	1 421 035,10	0,30
Courrier, fret aérien et logistique			407 454,18	0,09
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	11 991	407 454,18	0,09
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			4 715 030,66	0,99
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	167 966	1 686 378,64	0,36
KESKO OYJ-B SHS	EUR	14 086	256 083,48	0,05
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	88 046	2 772 568,54	0,58
Distribution spécialisée			8 905 191,04	1,88
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	155 029	7 695 639,56	1,62
MONCLER SPA	EUR	23 726	1 209 551,48	0,26
Electricité			19 884 897,97	4,20
EDP SA	EUR	719 055	2 222 599,01	0,47
ELIA SYSTEM	EUR	565	42 036,00	0,01
ENDESA SA	EUR	60 418	1 254 881,86	0,26
ENEL SPA	EUR	512 193	3 526 961,00	0,74
FORTUM OYJ	EUR	50 845	687 170,18	0,14
IBERDROLA SA	EUR	554 966	7 381 047,80	1,57
REDEIA CORP SA	EUR	206 377	3 405 220,50	0,72
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONALE	EUR	137 701	1 049 281,62	0,22
VERBUND AG	EUR	4 510	315 700,00	0,07
Equipement et services pour l'énergie			2 522 463,58	0,53
TENARIS SA	EUR	139 594	2 522 463,58	0,53
Equipements de communication			627 133,27	0,13
NOKIA OYJ	EUR	146 715	627 133,27	0,13
Equipements électriques			18 343 330,50	3,87
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	76 145	18 343 330,50	3,87
Equipements et fournitures médicaux			5 395 203,00	1,14
BIOMERIEUX	EUR	5 110	528 885,00	0,11
ESSILORLUXOTTICA	EUR	20 655	4 866 318,00	1,03
Equipements et instruments électroniques			5 134 395,92	1,08
LEGRAND SA	EUR	54 598	5 134 395,92	1,08
FPI de détail			4 019 637,72	0,85
KLEPIERRE	EUR	195	5 421,00	0,00
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	55 201	4 014 216,72	0,85
Gestion immobilière et développement			2 569 092,60	0,54
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	31 407	2 569 092,60	0,54

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Grands magasins et autres			3 258 062,60	0,69
PROSUS NV	EUR	84 956	3 258 062,60	0,69
Hôtels, restaurants et loisirs			7 432 308,70	1,57
ACCOR SA	EUR	25 341	1 192 040,64	0,25
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	77 204	5 265 312,80	1,12
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	9 173	341 419,06	0,07
SODEXO SA	EUR	7 964	633 536,20	0,13
Industrie aérospatiale et défense			13 991 237,80	2,95
AIRBUS SE	EUR	44 665	6 913 248,70	1,46
SAFRAN SA	EUR	33 371	7 077 989,10	1,49
Logiciels			42 797 427,03	9,04
AENA SME SA	EUR	37 714	7 444 743,60	1,57
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	20 147	674 924,50	0,14
GETLINK SE	EUR	27 231	419 493,56	0,09
NEXI SPA	EUR	226 729	1 215 267,44	0,26
SAP SE	EUR	118 445	27 988 553,50	5,92
VINCI SA	EUR	31 023	3 094 234,02	0,65
ZALANDO SE	EUR	60 519	1 960 210,41	0,41
Machines			2 599 223,42	0,55
SIEMENS ENERGY AG	EUR	33 490	1 687 226,20	0,36
WARTSILA OYJ ABP	EUR	53 302	911 997,22	0,19
Marches de capitaux			17 756 408,08	3,75
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	496 594	7 394 284,66	1,56
AIB GROUP PLC	EUR	167 706	893 872,98	0,19
BANCO SANTANDER SA	EUR	1 092 067	4 875 533,12	1,03
FINECOBANK SPA	EUR	138 371	2 323 249,09	0,49
MEDIOBANCA SPA	EUR	47 903	674 234,73	0,14
NORDEA BANK ABP	EUR	151 927	1 595 233,50	0,34
Matériaux de construction			437 950,30	0,09
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	3 671	437 950,30	0,09
Media			4 543 948,00	0,96
PUBLICIS GROUPE	EUR	44 116	4 543 948,00	0,96
Médias et services interactifs			1 787 100,00	0,38
SCOUT24 SE	EUR	21 000	1 787 100,00	0,38
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			961 711,39	0,20
QIAGEN N.V.	EUR	22 342	961 711,39	0,20
Papier et industrie du bois			4 408 080,78	0,93
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	196 248	1 907 138,06	0,40
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	94 162	2 500 942,72	0,53

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants			8 306 717,12	1,75
AIR LIQUIDE PF25	EUR	2 522	395 752,24	0,08
AIR LIQUIDE SA	EUR	50 414	7 910 964,88	1,67
Produits alimentaires			9 103 066,28	1,92
DANONE	EUR	101 544	6 612 545,28	1,39
KERRY GROUP PLC-A	EUR	26 708	2 490 521,00	0,53
Produits chimiques			10 494 536,12	2,21
AKZO NOBEL	EUR	50 832	2 946 222,72	0,62
BASF SE	EUR	17 707	751 839,22	0,16
DSM-FIRMENICH AG	EUR	55 569	5 430 202,68	1,14
SYMRISE AG	EUR	13 310	1 366 271,50	0,29
Produits de soins personnels			5 190 308,55	1,10
L'OREAL	EUR	11 902	4 068 698,70	0,86
L'OREAL SA-PF 2025	EUR	3 281	1 121 609,85	0,24
Produits domestiques			6 198 209,20	1,31
HENKEL AG & CO KGAA	EUR	46 993	3 496 279,20	0,74
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	31 900	2 701 930,00	0,57
Produits pharmaceutiques			18 267 963,76	3,85
MERCK KGAA	EUR	31 354	4 386 424,60	0,93
ORION OYJ-CLASS B	EUR	79 573	3 404 132,94	0,72
SANOFI	EUR	104 363	9 782 987,62	2,05
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	3 613	694 418,60	0,15
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 141 900,10	0,45
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	24 993	2 141 900,10	0,45
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			33 980 919,43	7,17
ASML HOLDING NV	EUR	36 178	24 554 008,60	5,18
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	8 077	1 068 587,10	0,23
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	154 234	4 842 947,60	1,02
STMICROELECTRONICS NV	EUR	146 413	3 515 376,13	0,74
Services aux collectivités			3 714 793,01	0,78
ENGIE	EUR	173 774	2 660 479,94	0,56
POSTE ITALIANE SPA	EUR	51 380	699 795,60	0,15
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	13 077	354 517,47	0,07
Services aux professionnels			7 436 084,54	1,57
BUREAU VERITAS SA	EUR	28 601	839 153,34	0,18
WOLTERS KLUWER	EUR	41 128	6 596 931,20	1,39
Services de télécommunication diversifiés			15 554 083,15	3,28
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	394 364	11 393 175,96	2,40
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	16 186	676 574,80	0,14
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	389 667	1 369 679,51	0,29
ORANGE	EUR	182 384	1 755 993,15	0,37
TELECOM ITALIA SPA	EUR	1 454 419	358 659,73	0,08

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication mobile			436 374,90	0,09
INFRASTRUTTURA WIRELESS ITAL	EUR	44 460	436 374,90	0,09
Services financiers diversifiés			16 948 221,25	3,58
ADYEN NV	EUR	1 019	1 464 303,00	0,31
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	29 638	6 591 491,20	1,39
EURAZEO	EUR	64 203	4 619 405,85	0,97
EURAZEO SE-PF-2020	EUR	6 468	465 372,60	0,10
FERROVIAL SE	EUR	46 274	1 878 724,40	0,40
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	29 204	1 928 924,20	0,41
Services liés aux technologies de l'information			789 959,25	0,17
CAPGEMINI SE	EUR	4 995	789 959,25	0,17
Sociétés commerciales et de distribution			3 286 387,80	0,69
REXEL SA	EUR	133 593	3 286 387,80	0,69
Soins et autres services médicaux			3 197 722,85	0,67
AMPLIFON SPA	EUR	128 681	3 197 722,85	0,67
Textiles, habillement et produits de luxe			26 575 153,14	5,61
ADIDAS AG	EUR	3 038	719 398,40	0,15
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 864	11 294 208,00	2,38
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	20 393	12 959 751,50	2,74
PUMA SE	EUR	36 109	1 601 795,24	0,34
TITRES D'OPC			9 389 869,83	1,98
OPCVM			9 389 869,83	1,98
Gestion collective			9 389 869,83	1,98
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	87,72	9 389 869,83	1,98
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			4 079 087,95	0,86
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 916 690,48	0,83
Automobiles			530 964,45	0,11
PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF	EUR	14 607	530 964,45	0,11
Compagnies aériennes			309 405,25	0,07
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	50 098	309 405,25	0,07
Composants automobiles			16,42	0,00
PIRELLI & C SPA	EUR	3	16,42	0,00
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			357 158,49	0,08
CARREFOUR SA	EUR	26 013	357 158,49	0,08

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marches de capitaux			2 664 679,50	0,56
NORDEA BANK ABP	EUR	253 779	2 664 679,50	0,56
Papier et industrie du bois			54 207,00	0,01
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	5 578	54 207,00	0,01
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			259,37	0,00
NVIDIA CORP	USD	2	259,37	0,00
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			162 397,47	0,03
Banques commerciales			109 709,25	0,02
JP MORGAN CHASE AND CO 4.032% 24-07-48	USD	70 000	54 554,89	0,01
KFW 1.125% 15-06-37 EMTN	EUR	1 000	825,65	0,00
ROYAL BANK OF CANADA 5.0% 01-02-33	USD	56 000	54 328,71	0,01
Services financiers diversifiés			52 688,22	0,01
GE CAP UK 5.875% 18-01-33 EMTN	GBP	40 000	52 688,22	0,01
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			-4 079 087,95	-0,86
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			10 932 345,73	2,31
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 932 345,73	2,31
Construction et ingénierie			15 218,00	0,00
ACCIONA SA	EUR	140	15 218,00	0,00
Divertissement			1 831 826,16	0,39
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	74 103	1 831 826,16	0,39
Electricité			1 215 265,20	0,26
ELIA SYSTEM	EUR	5 583	415 375,20	0,09
VERBUND AG	EUR	11 427	799 890,00	0,17
FPI de détail			533 009,40	0,11
KLEPIERRE	EUR	19 173	533 009,40	0,11
Machines			2 432 621,52	0,51
GEA GROUP AG	EUR	15 715	751 491,30	0,16
SIEMENS ENERGY AG	EUR	33 369	1 681 130,22	0,35
Produits pharmaceutiques			1 437 408,00	0,30
ORION OYJ-CLASS B	EUR	33 600	1 437 408,00	0,30
Soins et autres services médicaux			3 466 997,45	0,74
AMPLIFON SPA	EUR	139 517	3 466 997,45	0,74
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			3 416,31	0,00
Total			474 011 615,59	100,01

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0325	195		-183 920,00	9 517 950,00
Sous-total 1.			-183 920,00	9 517 950,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			-183 920,00	9 517 950,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	474 011 615,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	-183 920,00
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	5 327 034,00
Autres passifs (-)	-5 178 538,84
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	473 976 190,75

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I	EUR	761,447	119 058,30
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P	EUR	241 434,062	227,570
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR R (C)	EUR	1,000	100,610
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)	EUR	1 297,915	153 843,13
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	EUR	965,417	133 311,21

AMUNDI ACTIONS EURO ISR

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le RESULTAT NET de **8 297 687,04 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **9 219 034,39 EUROS**.

Nous vous proposons de répartir les sommes distribuables de la façon suivante :

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)

- allouer un dividende net de 2 492,60 EUROS par action, soit un total de 2 666 087,45 EUROS ;

- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 9,59 EUROS.

Nous vous proposons de remonter au capital les sommes de la façon suivante :

760 219,71 EUROS pour l'action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I

1 025 147,19 EUROS pour l'action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P

4 767 576,88 EUROS pour l'action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : 24 537 651,44 EUROS et se décompose comme suit :

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I : Capitalisation : 1 690 767,71 EUROS

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P : Capitalisation : 2 732 249,87 EUROS

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C) : Capitalisation : 8 885 743,62 EUROS

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D) : Report à nouveau : 11 228 890,24 EUROS

Le dividende sera décomposé comme suit :

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 492,60
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00
Revenus non déclarables et non imposables	0,00
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00
Total	2 492,60

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	502 969 997,59	445 084 513,61
Actions et valeurs assimilées	482 353 921,81	350 967 352,19
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	482 353 921,81	350 967 352,19
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 881 265,76	7 805 639,13
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 881 265,76	7 805 639,13
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 229 314,84	1 697 872,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 229 314,84	1 697 872,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	12 491 765,18	84 599 049,92
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	12 491 765,18	84 599 049,92
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	13 730,00	14 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 730,00	14 600,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	8 363 351,94	258 161,28
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 363 351,94	258 161,28
COMPTES FINANCIERS	6 485 740,01	54 299 974,46
Liquidités	6 485 740,01	54 299 974,46
TOTAL DE L'ACTIF	517 819 089,54	499 642 649,35

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	450 506 266,96	378 831 820,40
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	6 232 556,57	8 699 840,49
Report à nouveau (a)	6,43	7,95
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	18 305 094,87	-4 654 589,20
Résultat de l'exercice (a,b)	9 219 034,39	8 224 442,54
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	484 262 959,22	391 101 522,18
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 344 157,47	53 617 488,90
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	18 330 427,47	53 602 888,90
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	-22,16	79,31
Autres opérations temporaires	18 330 449,63	53 602 809,59
Instruments financiers à terme	13 730,00	14 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 730,00	14 600,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	15 146 847,64	54 923 638,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 146 847,64	54 923 638,27
COMPTES FINANCIERS	65 125,21	0,00
Concours bancaires courants	65 125,21	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	517 819 089,54	499 642 649,35

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	1 324 750,00
EURO STOXX 50 0324	4 043 270,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 093 266,33	250 044,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	10 590 504,95	12 394 973,54
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	156 457,93	167 187,79
Produits sur instruments financiers à terme	1 325,32	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	11 841 554,53	12 812 205,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 040 530,54	235 654,99
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11 377,01	19 376,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 051 907,55	255 031,63
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	10 789 646,98	12 557 174,25
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 491 959,94	2 816 604,36
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	8 297 687,04	9 740 569,89
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	921 347,35	-1 516 127,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	9 219 034,39	8 224 442,54

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action I-C : 0,80 % TTC maximum
		Action I2-C : 0,70 % TTC maximum
		Action P-C : 1,10 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action Z-C : 0,45 % TTC maximum
		Action Z-D : 0,45 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire ***** Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place ***** Commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...)
Commission de surperformance	Actif net	Action I-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
		Action I2-C : Néant
		Action P-C : Néant
		Action Z-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
		Action Z-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;

Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-

rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Pour les actions I2-C et P-C : Néant

Pour les actions I-C et Z : 20%

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI EMU (dividendes réinvestis).

Ainsi, à compter du 3 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 3 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	391 101 522,18	549 233 986,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	137 248 358,00	60 188 695,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-109 169 340,62	-144 489 100,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40 465 631,01	20 694 575,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 370 423,88	-23 528 826,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	928 880,00	680 317,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-706 922,50	-2 861 350,00
Frais de transactions	-1 089 994,72	-693 517,18
Différences de change	-50 466,76	-167 058,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	42 233 035,38	-75 133 414,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	73 925 535,99	31 692 500,61
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-31 692 500,61	-106 825 915,28
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	870,00	-247 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-13 730,00	-14 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	14 600,00	-233 000,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 625 875,91	-2 315 755,84
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 297 687,04	9 740 569,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	484 262 959,22	391 101 522,18

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 881 265,76	0,80
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	3 881 265,76	0,80
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	4 043 270,00	0,83
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	4 043 270,00	0,83

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 881 265,76	0,80	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 485 740,01	1,34
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 881 265,76	0,80	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 125,21	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 881 265,76	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 485 740,01	1,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 881 265,76	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	65 125,21	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 SEK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	7 744 897,12	1,60	607 753,03	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	43,00	0,00	0,00	0,00	607,62	0,00	46,25	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	212,65	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	804,01	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,99	0,00
Dettes	15,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,86	0,00
Comptes financiers	4 102,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,60	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	288 056,70
	Coupons et dividendes en espèces	56 300,26
	Collatéraux	7 995 860,78
	Autres créances	23 134,20
TOTAL DES CRÉANCES		8 363 351,94
DETTES		
	Frais de gestion fixe	247 386,15
	Frais de gestion variable	415,74
	Collatéraux	14 475 127,83
	Autres dettes	423 917,92
TOTAL DES DETTES		15 146 847,64
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-6 783 495,70

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I		
Actions souscrites durant l'exercice	147,967	15 416 632,40
Actions rachetées durant l'exercice	-235,888	-23 967 009,00
Solde net des souscriptions/rachats	-87,921	-8 550 376,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	413,743	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-0,681	-6 736 414,31
Solde net des souscriptions/rachats	-0,681	-6 736 414,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P		
Actions souscrites durant l'exercice	44 066,883	8 651 071,91
Actions rachetées durant l'exercice	-37 834,766	-7 417 726,33
Solde net des souscriptions/rachats	6 232,117	1 233 345,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	348 358,520	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)		
Actions souscrites durant l'exercice	607,736	82 498 906,06
Actions rachetées durant l'exercice	-177,076	-23 358 063,22
Solde net des souscriptions/rachats	430,660	59 140 842,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 690,603	
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)		
Actions souscrites durant l'exercice	249,000	30 681 747,63
Actions rachetées durant l'exercice	-405,686	-47 690 127,76
Solde net des souscriptions/rachats	-156,686	-17 008 380,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 069,601	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	349 785,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	8,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24 746,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	744 388,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	837 663,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	407,71
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	534 960,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			6 198 489,61
	ES0113900J37	BANCO SANTANDER S.A.	6 198 489,61
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 229 314,84
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	4 229 314,84
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			10 427 804,45

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	6,43	7,95
Résultat	9 219 034,39	8 224 442,54
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	9 219 040,82	8 224 450,49

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	760 219,71	892 966,11
Total	760 219,71	892 966,11

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	123 258,53
Total	0,00	123 258,53

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 025 147,19	993 308,62
Total	1 025 147,19	993 308,62

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 767 576,88	3 318 678,99
Total	4 767 576,88	3 318 678,99

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)		
Affectation		
Distribution	2 666 087,45	2 896 232,37
Report à nouveau de l'exercice	9,59	5,87
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 666 097,04	2 896 238,24
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 069,601	1 226,287
Distribution unitaire	2 492,60	2 361,79
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	222 192,97	350 930,20

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 232 556,57	8 699 840,49
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 305 094,87	-4 654 589,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	24 537 651,44	4 045 251,29

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 690 767,71	-547 681,89
Total	1 690 767,71	-547 681,89

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-71 835,12
Total	0,00	-71 835,12

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 732 249,87	-719 364,46
Total	2 732 249,87	-719 364,46

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 885 743,62	-1 762 717,45
Total	8 885 743,62	-1 762 717,45

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	11 228 890,24	7 146 850,21
Capitalisation	0,00	0,00
Total	11 228 890,24	7 146 850,21

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	382 608 730,32	409 743 437,68	549 233 986,87	391 101 522,18	484 262 959,22
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I en EUR					
Actif net	52 325 666,67	53 144 589,85	60 040 810,47	46 052 497,53	44 770 751,42
Nombre de titres	608,980	618,529	571,571	501,664	413,743
Valeur liquidative unitaire	85 923,45	85 920,93	105 045,23	91 799,48	108 209,08
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-696,19	-5 077,58	6 056,86	-1 091,73	4 086,51
Capitalisation unitaire sur résultat	1 303,99	667,02	1 060,87	1 780,00	1 837,42
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2 en EUR					
Actif net	45 338 676,77	5 644 364,15	6 909 709,56	6 044 417,69	0,00
Nombre de titres	5,480	0,681	0,681	0,681	0,00
Valeur liquidative unitaire	8 273 481,16	8 288 346,76	10 146 416,38	8 875 796,90	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-66 949,06	-489 341,18	584 322,01	-105 484,75	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	133 166,53	77 776,72	115 351,07	180 996,37	0,00
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P en EUR					
Actif net	23 614 863,56	25 097 170,70	65 774 073,82	60 376 022,27	72 246 664,82
Nombre de titres	141 843,810	151 080,131	324 735,538	342 126,403	348 358,520
Valeur liquidative unitaire	166,484	166,118	202,546	176,472	207,391
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,35	-9,83	11,69	-2,10	7,84
Capitalisation unitaire sur résultat	2,06	0,96	1,55	2,90	2,94
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C) en EUR					
Actif net	185 694 751,20	226 352 723,49	243 784 842,68	148 510 913,57	235 717 679,76
Nombre de titres	1 698,296	2 063,699	1 812,862	1 259,943	1 690,603
Valeur liquidative unitaire	109 341,80	109 683,01	134 475,12	117 871,13	139 428,16
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-881,95	-6 470,23	7 739,15	-1 399,04	5 255,96
Capitalisation unitaire sur résultat	2 010,78	1 157,76	1 702,78	2 633,99	2 820,04

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D) en EUR					
Actif net	75 634 772,12	99 504 589,49	172 724 550,34	130 117 671,12	131 527 863,22
Nombre de titres	724,608	983,930	1 405,069	1 226,287	1 069,601
Valeur liquidative unitaire	104 380,26	101 129,74	122 929,58	106 107,02	122 969,09
Distribution unitaire sur +/- values nettes	679,70	0,00	0,00	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	7 094,45	5 828,04	10 498,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-6 019,84	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	1 921,84	1 071,64	1 713,14	2 361,79	2 492,60
Crédit d'impôt unitaire	165,707	128,33	156,033	315,636	0,00 (*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	40 027	9 684 532,65	2,00
BASF SE	EUR	27 664	1 349 449,92	0,28
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	16 800	1 693 104,00	0,34
BMW VZ	EUR	38 005	3 418 549,75	0,71
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	77 130	2 623 962,60	0,54
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	55 372	10 326 878,00	2,13
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	121 766	979 972,77	0,20
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	32 561	1 460 523,66	0,30
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	418 369	9 099 525,75	1,88
GEA GROUP	EUR	16 601	625 691,69	0,13
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	11 135	901 266,90	0,19
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	11 745	855 740,70	0,18
HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR	32 592	2 117 828,16	0,44
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	204 137	7 716 378,60	1,60
KNORR-BREMSE AG	EUR	58 306	3 428 392,80	0,70
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	8 676	688 180,32	0,14
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	80 734	5 049 911,70	1,04
MERCK KGA	EUR	26 791	3 860 583,10	0,79
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	5 385	2 019 913,50	0,42
PUMA SE	EUR	50 555	2 554 038,60	0,52
SAP SE	EUR	108 682	15 158 965,36	3,13
SARTORIUS PRIV.	EUR	6 895	2 297 414,00	0,48
SCOUT24 AG	EUR	8 319	533 747,04	0,11
SIEMENS AG-REG	EUR	114 137	19 394 159,04	4,01
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	25 492	1 340 879,20	0,28
TALANX AG	EUR	109 477	7 077 688,05	1,46
VONOVIA SE	EUR	67 680	1 931 587,20	0,40
TOTAL ALLEMAGNE			118 188 865,06	24,40
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	141 461	5 195 862,53	1,07
TOTAL AUTRICHE			5 195 862,53	1,07
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	35 206	2 056 734,52	0,43
KBC GROUPE	EUR	74 341	4 365 303,52	0,90
SYENSQO SA	EUR	4 873	459 328,98	0,09
UMICORE	EUR	88 749	2 209 850,10	0,46
TOTAL BELGIQUE			9 091 217,12	1,88
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	14 523	1 935 915,90	0,40
AENA SME SA	EUR	36 731	6 027 557,10	1,24
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	124 264	8 062 248,32	1,67
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	406 525	3 344 074,65	0,69
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 620 405	6 124 320,70	1,27
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	91 379	2 565 922,32	0,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	27 296	505 658,40	0,10
IBERDROLA SA	EUR	467 049	5 543 871,63	1,14
INDITEX	EUR	202 899	8 000 307,57	1,65
NATURGY ENERGY GROUP SDG-E	EUR	17 655	476 685,00	0,10
TELEFONICA SA	EUR	85 458	302 008,57	0,07
TOTAL ESPAGNE			42 888 570,16	8,86
FINLANDE				
KESKO OYJ B	EUR	22 799	408 672,08	0,09
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	80 395	737 222,15	0,16
NESTE OYJ	EUR	67 962	2 189 056,02	0,45
NOKIA (AB) OYJ	EUR	1 002 242	3 058 842,58	0,63
NORDEA BANK ABP	SEK	54 248	607 753,03	0,12
ORION CORPORATION	EUR	186 028	7 305 319,56	1,50
SAMPO PLC	EUR	47 770	1 892 169,70	0,39
TOTAL FINLANDE			16 199 035,12	3,34
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	40 777	7 181 645,24	1,48
AIR LIQUIDE PF 25	EUR	2 293	403 843,16	0,09
ARKEMA	EUR	40 939	4 216 717,00	0,87
AXA	EUR	73 165	2 157 635,85	0,45
BNP PARIBAS	EUR	170 082	10 645 432,38	2,19
CAPGEMINI SE	EUR	2 710	511 512,50	0,10
CARREFOUR	EUR	64 956	1 075 996,14	0,22
COVIVIO SA	EUR	11 317	550 911,56	0,11
DANONE	EUR	87 792	5 151 634,56	1,06
DASSAULT SYST.	EUR	33 055	1 462 187,93	0,30
EDENRED	EUR	27 024	1 463 079,36	0,30
ESSILORLUXOTTICA	EUR	20 882	3 792 171,20	0,79
EURAZEO	EUR	13 674	982 476,90	0,21
EURAZEO -PF-2025	EUR	6 468	464 725,80	0,10
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 945	9 488 466,00	1,96
KLEPIERRE	EUR	23 183	572 156,44	0,12
L'OREAL	EUR	22 922	10 329 799,30	2,13
L'OREAL SA-PF-2025	EUR	3 281	1 478 582,65	0,30
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	12 821	421 041,64	0,09
LEGRAND SA	EUR	96 941	9 122 148,10	1,89
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	27 190	19 946 584,00	4,12
MICHELIN (CGDE)	EUR	110 818	3 597 152,28	0,74
ORANGE	EUR	44 078	454 179,71	0,09
PERNOD RICARD	EUR	17 212	2 749 617,00	0,57
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	49 310	4 142 040,00	0,86
SAFRAN SA	EUR	15 157	2 416 935,22	0,50
SAINT-GOBAIN	EUR	22 808	1 520 381,28	0,31
SANOFI	EUR	95 098	8 535 996,48	1,76
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	37 254	6 772 032,12	1,40
SOCIETE GENERALE SA	EUR	84 660	2 033 956,50	0,42
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	10 129	1 009 050,98	0,20
TOTALENERGIES SE	EUR	200 821	12 370 573,60	2,56

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	31 588	2 113 868,96	0,44
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	12 188	348 089,28	0,07
VINCI SA	EUR	36 929	4 198 827,30	0,87
TOTAL FRANCE			143 681 448,42	29,67
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	2 310	181 704,60	0,03
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	168 911	6 060 526,68	1,25
TOTAL IRLANDE			6 242 231,28	1,28
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	143 285	4 490 551,90	0,93
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	94 365	1 802 843,33	0,37
ENEL SPA	EUR	816 837	5 497 313,01	1,13
ENI SPA	EUR	136 085	2 088 632,58	0,44
FERRARI NV	EUR	2 677	817 020,40	0,16
FINECOBANK SPA	EUR	78 543	1 067 006,66	0,22
INTESA SANPAOLO	EUR	369 633	977 124,84	0,20
POSTE ITALIANE	EUR	65 130	669 210,75	0,14
PRYSMIAN SPA	EUR	29 231	1 203 440,27	0,25
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	13 257	647 339,31	0,14
SNAM	EUR	438 542	2 041 413,01	0,42
TERNA	EUR	902 833	6 820 000,48	1,41
UNICREDIT SPA	EUR	97 696	2 399 902,24	0,50
TOTAL ITALIE			30 521 798,78	6,31
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	10	256,75	0,00
TOTAL LUXEMBOURG			256,75	0,00
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	172 670	2 346 585,30	0,49
ADYEN NV	EUR	891	1 039 440,60	0,21
AEGON NV	EUR	867 523	4 552 760,70	0,94
AIRBUS SE	EUR	106 821	14 931 439,38	3,08
ASML HOLDING NV	EUR	35 164	23 971 298,80	4,95
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	7 537	1 028 423,65	0,22
EURONEXT NV - WI	EUR	10 202	802 387,30	0,16
IMCD BV	EUR	3 310	521 490,50	0,11
ING GROEP NV	EUR	247 858	3 352 527,31	0,69
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	39 172	1 019 059,58	0,21
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 165 651	3 634 499,82	0,75
PROSUS NV	EUR	94 466	2 549 165,01	0,53
STELLANTIS NV	EUR	482 615	10 207 307,25	2,10
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	85 669	2 211 116,89	0,46
WOLTERS KLUWER	EUR	28 810	3 707 847,00	0,77
TOTAL PAYS-BAS			75 875 349,09	15,67
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	28 393	129 330,12	0,03
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	262 445	3 501 016,30	0,72
JERONIMO MARTINS	EUR	6 109	140 751,36	0,03
TOTAL PORTUGAL			3 771 097,78	0,78

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	128 190	7 744 897,12	1,60
TOTAL ROYAUME-UNI			7 744 897,12	1,60
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	33 804	3 109 968,00	0,64
STMICROELECTRONICS NV	EUR	119 313	5 394 140,73	1,12
TOTAL SUISSE			8 504 108,73	1,76
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			467 904 737,94	96,62
TOTAL Actions et valeurs assimilées			467 904 737,94	96,62
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	41,01	4 229 314,84	0,88
TOTAL FRANCE			4 229 314,84	0,88
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 229 314,84	0,88
TOTAL Organismes de placement collectif			4 229 314,84	0,88
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	19 624	74 168,91	0,02
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	139 409	1 145 663,16	0,23
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	693 544	13 229 351,80	2,73
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			14 449 183,87	2,98
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.95% 15-04-25	EUR	3 799 000	3 881 265,76	0,80
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 881 265,76	0,80
TOTAL Titres reçus en garantie			18 330 449,63	3,78
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-18 330 449,63	-3,78
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	6 876	500 985,36	0,10
SARTORIUS PRIV.	EUR	161	53 645,20	0,02
TOTAL ALLEMAGNE			554 630,56	0,12
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	6 354	233 382,42	0,05
VERBUND	EUR	8 366	703 162,30	0,14
TOTAL AUTRICHE			936 544,72	0,19
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	8 000	224 640,00	0,05
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	5 868	108 704,70	0,02
TOTAL ESPAGNE			333 344,70	0,07
FRANCE				
CAPGEMINI SE	EUR	12 000	2 265 000,00	0,47
COVIVIO SA	EUR	12 863	626 170,84	0,13
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 000	66 920,00	0,01
TOTAL FRANCE			2 958 090,84	0,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	39 575	1 419 951,00	0,29
TOTAL IRLANDE			1 419 951,00	0,29
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	15 885	497 835,90	0,11
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	9 768	186 617,64	0,04
FINECOBANK SPA	EUR	37 799	513 499,42	0,10
TOTAL ITALIE			1 197 952,96	0,25
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	19 281	495 039,68	0,10
TOTAL LUXEMBOURG			495 039,68	0,10
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	86 500	1 175 535,00	0,24
IMCD BV	EUR	2 533	399 074,15	0,09
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	20	516,20	0,00
TOTAL PAYS-BAS			1 575 125,35	0,33
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	400 000	1 822 000,00	0,37
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	47 057	627 740,38	0,13
JERONIMO MARTINS	EUR	27 790	640 281,60	0,13
TOTAL PORTUGAL			3 090 021,98	0,63
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			12 560 701,79	2,59
Indemnités sur titres prêtés			-68 936,61	-0,02
Indemnités sur titres empruntés			22,16	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	89	-13 730,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-13 730,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			-13 730,00	0,00
TOTAL Instruments financier à terme			-13 730,00	0,00
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	13 730	13 730,00	0,00
TOTAL Appel de marge			13 730,00	0,00
Créances			8 363 351,94	1,73
Dettes			-15 146 847,64	-3,13
Comptes financiers			6 420 614,80	1,33
Actif net			484 262 959,22	100,00

Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)	EUR	1 069,601	122 969,09
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I	EUR	413,743	108 209,08
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)	EUR	1 690,603	139 428,16
Action AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P	EUR	348 358,520	207,391

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO ISR (SICAV)

Annexe(s)

Produit

AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010458745 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs la SICAV n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 500	€1 560
	Rendement annuel moyen	-85,0%	-31,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 980	€8 140
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-4,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 420	€12 410
	Rendement annuel moyen	4,2%	4,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 180	€14 980
	Rendement annuel moyen	41,8%	8,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/01/2016 et le 29/01/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€385	€1 133
Incidence des coûts annuels**	3,9%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,40% avant déduction des coûts et de 4,41% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	117,00 EUR
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	18,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010458760 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs la SICAV n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 500	€1 560
	Rendement annuel moyen	-85,0%	-31,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 080	€8 660
	Rendement annuel moyen	-19,2%	-2,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 520	€13 210
	Rendement annuel moyen	5,2%	5,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 350	€15 930
	Rendement annuel moyen	43,5%	9,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/01/2016 et le 29/01/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€336	€844
Incidence des coûts annuels**	3,4%	1,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,20% avant déduction des coûts et de 5,73% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	68,25 EUR
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	18,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010773242 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs la SICAV n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 500	€1 560
	Rendement annuel moyen	-85,0%	-31,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 010	€8 250
	Rendement annuel moyen	-19,9%	-3,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 450	€12 580
	Rendement annuel moyen	4,5%	4,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 210	€15 190
	Rendement annuel moyen	42,1%	8,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/01/2016 et le 29/01/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€349	€903
Incidence des coûts annuels**	3,5%	1,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,30% avant déduction des coûts et de 4,70% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	78,00 EUR
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	18,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	3,22 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013252798 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs la SICAV n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 470	€1 520
	Rendement annuel moyen	-85,3%	-31,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 830	€8 140
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-4,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 220	€12 440
	Rendement annuel moyen	2,2%	4,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 890	€15 020
	Rendement annuel moyen	38,9%	8,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2018 et le 31/07/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€578	€1 023
Incidence des coûts annuels**	5,8%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,41% avant déduction des coûts et de 4,46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	52,25 EUR
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	17,56 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	8,84 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EURO ISR - Z (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013257466 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs la SICAV n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 470	€1 520
	Rendement annuel moyen	-85,3%	-31,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 830	€8 150
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-4,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 220	€12 460
	Rendement annuel moyen	2,2%	4,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 890	€15 040
	Rendement annuel moyen	38,9%	8,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2018 et le 31/07/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€574	€993
Incidence des coûts annuels**	5,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,40% avant déduction des coûts et de 4,50% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	52,25 EUR
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	17,56 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	4,28 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EURO ISR - R (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400T6P7 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI ACTIONS EURO ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO ISR, vous investissez dans des actions des entreprises de la zone euro en tenant compte de critères ESG et de développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées de la zone euro. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. (A partir du 01/01/2026, ce pourcentage de titres les moins bien notés passera à 30%) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Par ailleurs la SICAV n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

La SICAV bénéficie du label ISR.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 500	€1 560
	Rendement annuel moyen	-85,0%	-31,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 080	€8 660
	Rendement annuel moyen	-19,2%	-2,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 520	€13 210
	Rendement annuel moyen	5,2%	5,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 350	€15 930
	Rendement annuel moyen	43,5%	9,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/01/2016 et le 29/01/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€340	€872
Incidence des coûts annuels**	3,4%	1,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,25% avant déduction des coûts et de 5,73% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	72,15 EUR
Coûts de transaction	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	18,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS EURO ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695009AF8R1H7DB7Z77

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu

d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **86,62 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus

globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :
 - les exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
 - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).
2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.
3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.
4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1.396 (C).

La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 1.049 (C).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.297 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence était de 1.019 (C).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG

d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) : Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des

données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	Allemagne	5,91 %
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	5,19 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	4,08 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	3,88 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	2,74 %
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	Assurance	Allemagne	2,44 %
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	Services télécom	Allemagne	2,41 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	2,39 %

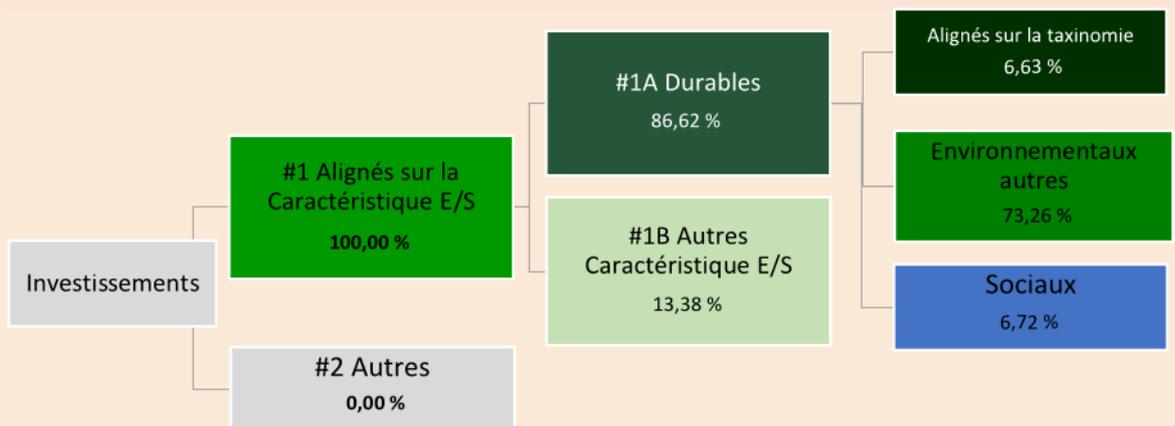
ALLIANZ SE-REG	Finance	Assurance	Allemagne	2,23 %
SANOFI - PARIS	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	2,07 %
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	1,98 %
MICHELIN (CGDE)	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	France	1,77 %
INTESA SANPAOLO	Finance	Banques	Italie	1,66 %
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	Conso Cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	Espagne	1,63 %
AENA SME SA	Industrie	Transports	Espagne	1,57 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	15,48 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	10,12 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	7,19 %
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	7,18 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	6,22 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	6,16 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	4,76 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	4,43 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	3,97 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	3,57 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	3,44 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	3,38 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	3,14 %

<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	2,73 %
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	2,55 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	2,41 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	1,98 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	1,75 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	1,72 %
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	1,57 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	1,57 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	0,96 %
<i>Matériaux</i>	<i>Papier et Industrie du Bois</i>	0,93 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution & Retail</i>	0,64 %
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	0,64 %
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	0,54 %
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	0,53 %
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	0,36 %

<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	<i>0,13 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	<i>0,09 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>-0,14 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 6,63 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

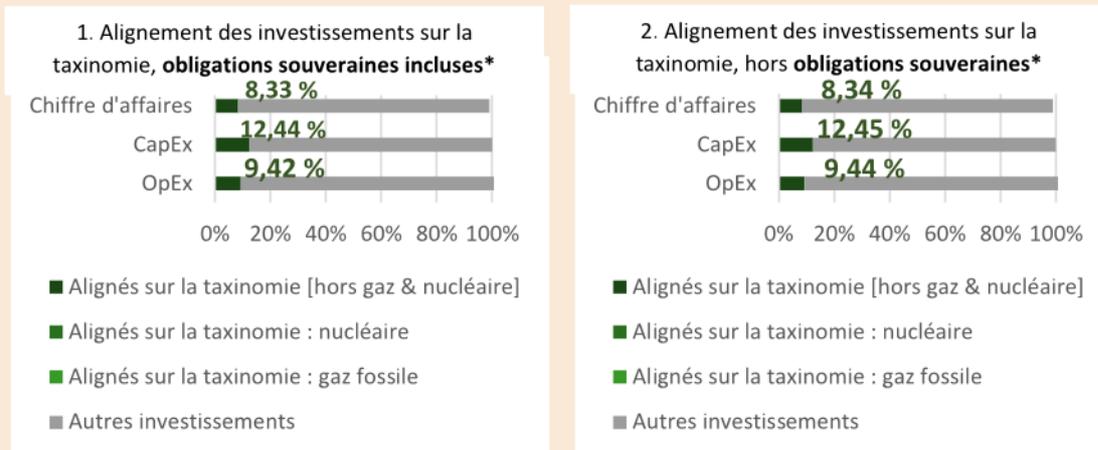
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,57 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 4,98 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 2.59%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **73,26 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **6,72 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux.

Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier

atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux.

Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux.

Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux.

Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux.

Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

AMUNDI ACTIONS EURO ISR
SICAV
91-93 boulevard Pasteur
75015 PARIS
423 007 467 RCS PARIS

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.
Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.
Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com
Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de
Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification
TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite